{BnF Gallica

La Voix du peuple : organe de l'Union conservatrice du Gers ["puis" organe de défense sociale et religieuse "puis" [...]

Source gallica.bnf.fr / Archives départementales du Gers

BnF Gallica

Union conservatrice du Gers. Auteur du texte. La Voix du peuple : organe de l'Union conservatrice du Gers ["puis" organe de défense sociale et religieuse "puis" organe quotidien de défense sociale et religieuse]. 1912-07-26.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE NUMÉRO 5 Centimes

La Voix du Peuple

LE NUMÉRO 5 Centimes

ORGANE QUOTIDIEN DE DÉFENSE SOCIALE ET RELIGIEUSE

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
GERS	5 fr. 50	10 fr. 50	20 francs
AUTRES DÉPARTEMENTS	7 - »	13 - »	24 -
ÉTRANGER	10 - »	20 - »	40 -

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 centimes.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à

M. le Rédacteur en Chef

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

FONDATEUR POLITIQUE:

P. de CASSAGNAC

BUREAUX : 2, Rue Gambetta, à AUCH

Tout ce qui concerne les Abonnements, Annonces, etc., doit être adressé à

M. l'Administrateur

Les Abonnements sont payables d'avance.

ANNONCES & RÉCLAMES

Les Annonces sont reçues dans nos bureaux, chez nos correspondants, ainsi que dans toutes les agences de publicité de Paris des Départements et de l'Étranger

FIL TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL | **Vendredi 26 Juillet 1912. — 22e Année — N° 7,176.** | **BUREAUX A PARIS : 26, RUE FEYDEAU**

Les Faits du Jour

La reine d'Espagne, se rendant en Angleterre, a traversé Paris. Le président de la République lui a fait présenter ses hommages.

—✣—

Dans le concours pour le prix de Rome, section de la gravure, M. Maillart a obtenu le Grand-Prix et M. Bouchery, le premier second Grand-Prix.

—✣—

Le marquis Louis de Montebello, fils de l'ambassadeur, a été tué par la foudre, aux environs de son château de Mériel.

—✣—

De violents orages ont éclaté sur divers points de la France, causant de terribles ravages, surtout dans la campagne Tourangelle.

—✣—

Nous publions plus loin un mouvement universitaire intéressant la région.

—✣—

Mazouziah-Dallah, condamné à mort pour avoir assassiné un de ses coreligionnaires, a été exécuté à Bougie.

—✣—

De nombreux attentats sont commis journellement en Albanie. Le gouverneur de Pritchina s'est démis de ses fonctions.

—✣—

Un groupe d'officiers turcs a sommé le président de la Chambre de dissoudre l'Assemblée. La Chambre a décidé à l'unanimité de discuter cette question.

—✣—

La ville de Piura, au Pérou, a été complètement détruite. Un grand nombre de personnes ont été tuées.

Défense Laïque

Le Congrès annuel de la Ligue de l'enseignement s'est terminé dimanche et il y a été, naturellement, question de la Défense de l'Ecole laïque !

Jamais, a dit le rapporteur de cette question, M. Robelin, l'Ecole laïque n'a été plus convoitée, plus menacée, et, à ce sujet, M. Robelin a cité des chiffres vraiment significatifs.

Dans l'Ouest, notamment, a-t-il affirmé — je cite le compte-rendu du *Temps* — certains départements, comme la Vendée, voient leurs écoles perdre 96 % de leurs élèves ; de nombreuses écoles publiques ont été vidées presque complètement, plusieurs postes d'instituteurs sont supprimés ou laissés vacants.

En Maine-et-Loire, 46 écoles publiques ont une moyenne de 5 élèves, 29 de 3 élèves et 24 en ont zéro.

Nous pouvons ajouter d'autres chiffres à ceux cités par M. Robelin, particulièrement ceux d'une statistique communiquée par le ministère de l'instruction publique, et dernièrement à la Chambre des députés par M. Brard, député radical du Morbihan.

D'après cette statistique, depuis 1906-1907, dans les départements bretons, l'Ecole laïque a perdu 11.266 élèves, l'Ecole catholique en a gagné 25.326.

Quant à la statistique générale, la voici très résumée : le nombre des écoles laïques a augmenté de 3.10 pour 1.000, celui des écoles catholiques de 9 pour 1.000 ; le nombre des élèves des écoles laïques a augmenté de 17.26 pour 1.000, celui des élèves des écoles catholiques de 25 pour 1.000.

Au Congrès de la Ligue de l'enseignement, M. Léon Robelin n'a pas manqué non plus de faire remarquer les progrès des catholiques au sujet de la qualité des maîtres, à côté du progrès du nombre des élèves.

Tandis, a-t-il dit, que les candidats aux écoles normales laïques de l'Etat se font de moins en moins nombreux, l'Eglise étend le nombre de ses écoles normales libres et de ses cours normaux où l'on trouve des professeurs agrégés de l'Université ; actuellement, 67 de ces écoles normales catholiques fonctionnent.

Et pour finir, le rapporteur de la Ligue de l'enseignement a cité cette belle, fière et vaillante délibération prise par la Société d'éducation et d'enseignement à sa séance de clôture, présidée par Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris : « Ni le clergé, ni les fidèles n'abandonneront leurs écoles ; s'il fallait choisir, les évêques se résigneraient plus facilement à fermer les églises ».

Ainsi donc, voici plus de trente ans que les chefs et les inspirateurs de cette Ligue de l'enseignement se sont servi de toute la puissance formidable de l'Etat pour tuer l'enseignement primaire catholique ; ils ont contraint les catholiques de ce pays à payer à la fois et l'enseignement qu'ils aiment et celui qu'ils réprouvent ; ils ont, en violation flagrante des plus solennels engagements pris à la tribune par Jules Ferry, Goblet et bien d'autres ministres, expulsé de leurs chaires libres les congréganistes même autorisés, les Frères par exemple ; ils se sont emparés de leurs biens, nous ont réduits à trouver du jour au lendemain de nouveaux maîtres et de nouveaux établissements ; et cependant, malgré tous ces vols, toutes ces persécutions sans nombre, non seulement l'Ecole catholique n'est pas morte, mais elle progresse au contraire en face de sa rivale d'Etat... qui rétrograde.

L'on croyait, par toutes ces mesures sans nom, décourager enfin les catholiques ; tout au contraire, ils relèvent la tête plus fièrement que jamais, aguerris désormais, tout prêts à de nouvelles luttes.

C'est là, assurément, l'une des preuves, car il en est bien d'autres, du lamentable échec de l'œuvre laïcisatrice. Pourquoi cet échec ? Les congressistes de Gérardmer ont donné toujours la même raison : la pression cléricale ; comme si la pression ne venait pas surtout en sens contraire, du côté de l'Etat.

Qui donc, en France, peut ignorer qu'aucun des innombrables petits fonctionnaires de l'Etat ne peut placer ses enfants dans une école libre sans s'exposer à être dès le lendemain révoqué, à se voir privé, par conséquent, de son pain quotidien, de sa vie même et de celle des siens ?

Qui ne sait que l'Etat refuse toute faveur et même toute justice à quiconque choisit pour ses enfants les écoles rivales de la sienne ?

On a lu, publiées dans les journaux, ces circulaires imprimées adressées par les sous-préfets aux maires radicaux et aux délégués, posant entre autres questions, au sujet de vieux soldats réclamant un secours du ministre de la guerre, celle-ci : « A-t-il des enfants ? Quelles écoles fréquentent-ils ? »

Donc, en admettant qu'il y ait pression cléricale, elle serait compensée — et bien au-delà — par la pression gouvernementale.

Là n'est donc pas la cause de la crise de l'Ecole laïque ; elle est ailleurs ; la vraie raison, elle est dans ce fait que les populations catholiques commencent à savoir ce qu'est en réalité l'Ecole laïque et l'œuvre de déchristianisation de la France qu'elle veut réaliser ; longtemps, on leur a caché le véritable but qu'elle poursuit.

Pendant bien des années, contrairement à la loi, de par l'ordre des inspecteurs, les crucifix, en Bretagne, ont été maintenus dans les écoles laïques ; c'était le temps où les instituteurs de l'Etat allaient trouver nos curés pour leur demander, peur exiger d'eux-mêmes une place spéciale à l'église paroissiale pour les enfants des écoles laïques, une place pour eux-mêmes aussi, afin de prouver la présence de leurs élèves aux offices.

En ce temps là aussi, quand nous appelions l'Ecole laïque l'école sans Dieu, de leur côté nos adversaires nous répondaient : « Mais c'est une infâme calomnie que de parler d'école sans Dieu, quand l'arrêté de 1882 est là qui prescrit aux maîtres dans l'école de l'Etat d'enseigner aux enfants les devoirs envers Dieu » ; c'était là le système de transition inauguré par Jules Ferry, et à cette apparence trompeuse les familles se laissaient prendre.

Mais le moment est venu où il a bien fallu lever tous les masques ; aujourd'hui, les crucifix ont été enlevés des écoles publiques, les petits de la laïque qui vont aux offices sont bafoués ; ce ne sont plus les catholiques militants seuls qui traitent l'Ecole laïque d'école sans Dieu, c'est le ministre de l'instruction publique lui-même qui fait chorus avec eux.

M. Steeg, président, en cette qualité, le Congrès de la Ligue de l'enseignement à Bordeaux, s'est, en effet, écrié : « Oui, l'Ecole primaire laïque est l'école sans Dieu », et conséquent en ceci avec lui-même, M. Steeg a déclaré à la Chambre des députés qu'il considérait l'arrêté de 1882, parlant des devoirs envers Dieu, comme inexistant ; et quand on lui a demandé la cause de cette abrogation tacite, il a répondu : « Les idées des instituteurs ne sont plus celles qu'elles étaient en 1882 ; comme en immense majorité ils ne croient plus en Dieu, il serait monstrueux de leur faire enseigner une foi qu'ils ne partagent pas ».

De tout ceci, nous ne nous plaignons pas ; nous félicitons les laïcisateurs d'aujourd'hui d'éloigner ainsi de leur œuvre toute l'hypovrisie, dont l'avaient enfarinée leurs prédécesseurs.

Mais maintenant que les familles catholiques apprennent de leur propre bouche son véritable caractère, elles n'hésiteront pas à retirer leurs fils et leurs filles de l'école où le nom de Dieu n'est plus prononcé, dont les maîtres, de l'aveu du gouvernement lui-même, ne croient plus en Dieu, leur donneront une éducation reposant sur un autre fondement que Dieu ; éducation qui ne peut être par conséquent que contre Dieu, une éducation donc qu'ils réprouvent de toute la force de leur âme.

Le Congrès de la Ligue de l'enseignement s'est demandé quels moyens employer pour défendre l'Ecole laïque contre cette répulsion toujours croissante des familles, constatée surtout dans l'Ouest, mais qui existe partout ailleurs aussi.

Il est un procédé qui parait très simple au premier abord : fermer toutes les écoles religieuses, ne laisser ouvertes que les écoles d'Etat, c'est le monopole ; mais les élections dernières ont démontré que du monopole, le suffrage universel ne veut plus entendre parler ; aussi n'en a-t-il pas été dit un mot au Congrès de Gérardmer.

Les congressistes ont démandé, — le ministre de l'instruction publique a promis, — seulement le vote de ces projets de loi que nous connaissons et qui menacent d'amende et de prison prêtres et fidèles catholiques coupables de propagande en faveur de l'Ecole libre.

On ne saurait, assurément, trouver meilleur moyen de la remplir plus encore ; des peines à encourir pour défense de leur foi exciterait plus encore le zèle des catholiques laïques et d'un clergé qui, depuis la Séparation, est devenu indépendant du pouvoir et qui saura de plus en plus user de son indépendance.

Dimanche dernier, le ministre de l'instruction publique, M. Guist'hau, a fait très nettement comprendre à son auditoire qu'il ne comptait guère sur l'efficacité de ses fameuses futures lois de défense laïque ; il a dit, notamment : « On peut se demander si, mieux que des lois répressives, des fondations d'œuvres autour de l'Ecole laïque, dues à l'initiative privée, consciente de ses devoirs et des intérêts généraux et sociaux, ne serait pas la réelle défense de l'Ecole laïque ».

Et il a bien résumé et éclairé toute sa pensée en disant qu'il valait mieux faire aimer l'Ecole laïque au lieu de réprimer et de punir.

Faire aimer l'Ecole laïque, en effet, tout est là, rien que là, pour nos adversaires ; or, de leur propre aveu, ils n'y ont pas réussi... et voilà trente ans qu'ils s'y exerçaient ; ils ne seront pas plus heureux dans leur nouvelle tentative.

L'Ecole catholique, au contraire, dès qu'elle s'ouvre, sait se faire aussitôt aimer des élèves, aimer aussi des parents, même des parents incroyants qui, si souvent, lui confient leurs fils et leurs filles.

Pour se faire aimer de l'enfance, il faut le dévouement, le dévouement total du maître ; c'est dire par là même que, sur ce terrain là, les maîtres chrétiens seront toujours les vainqueurs.

G. DE LAMARZELLE,
Sénateur.

Echos de Partout

LE TOMBEAU DE MONSIEUR HOMAIS

On peut le voir dans le cimetière de Douvres-la-Délivrande (Calvados). Flaubert ne l'avait point décrit ; l'imagination d'un pharmacien du cru a dépassé tout ce qu'aurait pu concevoir à ce sujet le grand écrivain.

Ce pharmacien s'est donc fait dresser un sépulcre étonnant près de l'église, et il a voulu qu'il fût une profession de foi posthume.

Naturellement, il a retranché la croix, mais il l'a remplacée par un splendide et énorme mortier, doté de son pilon ; au-dessous, le caducée de Mercure, insigne de l'utile profession de pharmacien.

Ce n'était pas assez de substituer à la croix, symbole de l'espérance, ce vase où l'on pile les drogues ; le pharmacien a trouvé mieux, et, pour bien affirmer « le triomphe de la science sur le cléricalisme », ce mortier n'est autre qu'une ancienne cloche d'église, datant de 1570 et renversée ; son battant est devenu un pilon !

LACHEZ TOUT !

L'hydroaéroplane est maintenant entré dans le domaine de la locomotion pratique. C'est du moins ce qu'affirme le docteur Alden de New-York.

Un message téléphonique l'avait appelé auprès d'un enfant de onze ans qui était tombé d'une plateforme d'une hauteur de douze mètres.

Pour arriver rapidement au blessé, le docteur aurait dû, ou traverser le lac Kevka ou faire un long détour. Le docteur Alden choisit la première voie, et afin de pouvoir suivre la ligne la plus courte, il eut recours aux services de l'aviateur Robinson, qui, sur sa demande, mit en route immédiatement son hydroaéroplane.

Le temps qu'il a gagné ainsi lui a permis de sauver son malade.

SIMPLES NOTES

«Fatalisme hermétique»

On n'en finirait plus si l'on voulait relever toutes les sornettes que débitent journellement les feuilles radicales et maçonniques ; il en est, cependant, qui dépassent la mesure.

A propos d'un récent fait-divers — un père et une mère qui, disciples d'un « thaumaturge » (!!!) belge, Antoine le guérisseur, fondateur d'une « religion » (!!!) nouvelle, laissent deux enfants périr sans soins « parce qu'ils ne croient pas à la possibilité des secours terrestres » — la France *de Bordeaux, part en guerre contre toutes les superstitions auxquelles elle assimile toutes les religions, y compris, bien entendu, la religion catholique.*

Vous voyez d'ici la thèse :

Sans doute, on ne fonde pas une religion avec autant de facilité qu'une maison de commerce et le « Père Antoine », avec sa « religion nouvelle », parait au rédacteur de la France *un peu prétentieux ; mais qu'est cette « religion » sinon la « vieille religion catholique tout court », un peu simplifiée tout au plus ?*

La religion catholique n'enseigne-t-elle pas qu'il est nécessaire, sinon suffisant, « d'invoquer la bonté de Dieu pour obtenir la guérison des malades » ?

La résignation de ces parents ne fait-elle pas songer à celle de Job « se laissant périr sur son fumier » ?

Et l'Eglise ne proclame-t-elle pas la sainteté de la foi du charbonnier et de « l'état de grâce qui rend heureux les pauvres d'esprit » ?

« Dieu l'a voulu, que sa volonté soit faite !... Notre esprit se rebelle, s'écrie la France *contre un fatalisme aussi hermétique. »*

Il s'agit bien de fatalisme ! le rédacteur de la France, *qui prétend écrire sans arrière-pensée de polémique, confond volontairement la divine acceptation du sacrifice accompli et imposé par la volonté de Dieu, avec le fatalisme destructeur de toute énergie et de toute liberté humaine auquel ont pu obéir les disciples d'Antoine le guérisseur.*

L'Eglise enseigne la nécessité de la prière, mais elle enseigne en même temps l'existence du libre arbitre et l'utilité de l'action qui s'est exprimée en un dicton populaire : « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

Elle proclame bienheureux les pauvres d'esprit, mais elle s'efforce de les instruire.

Et je connais une religion dont la doctrine est basée sur le « fatalisme hermétique », mais celle-là n'est pas la religion catholique ; celle-là, notre République en respecte les mosquées, les traditions et les muftis, alors qu'elle réserve ses persécutions pour les disciples du Christ.

Les feuilles radicales et maçonniques n'ont à la bouche que le mot de progrès ; et tout progresse, en effet, autour d'elle ; seuls, leurs arguments ne progressent pas.

C'est toujours la faute aux curés.

C'est saint Alphonse de Liguori — M. Albert Bayet l'a écrit en toutes lettres — qui a instruit Bonnot et Garnier.

Et ce sont les jésuites qui ont livré à l'Allemagne, le Congo que Caillaux avait conquis. — JEAN.

Le Prisonnier de la Conciergerie

La Conciergerie est un décor historique particulièrement impressionnant. Les drames les plus poignants de la Révolution se jouèrent là. Là, dans un cachot, une femme, une reine, connut la pire des agonies. Pour des adversaires que le terrorisme désignait, ces salles funèbres furent le vestibule de l'échafaud.

Il eût été convenable de conserver, dans leur aspect contemporain des événements du passé, ces pierres. Pour les commodités d'un buvetier, on a maintenant à peu près tout chambardé.

La Conciergerie eut un architecte, au reste, infiniment distingué, lequel avait charge d'assurer la conservation du palais. Mais il ne pouvait se faire à cette idée que les pavés de ces cours étaient respectables, parce qu'ils étaient ceux que des malheureux illustres avaient foulés : leur grosseur gênait son esthétique, et il les faisait arracher pour leur en substituer de plus petits.

Deux grilles anciennes et rapprochées n'étaient point semblables : il en enleva une qu'il remplaça par une neuve, dont la structure n'offensait plus son amour de la symétrie.

Ces aberrations avaient un témoin qui n'en parle pas encore aujourd'hui sans déchirement : c'était le directeur de la Conciergerie. Ce fonctionnaire s'est pris d'amour pour sa maison : il s'en est fait le gardien renseigné et farouche. Il a remis toute chose en état. Il a esquissé un embryon de Musée.

Sous une vitrine, il a disposé le fauteuil de la reine et son crucifix ; ce fut alors qu'il s'aperçut que le bloc n'était pas aussi loin qu'il le supposait, et que la loi des suspects n'était pas abolie.

Cette piété pour de tels souvenirs, ce sens si français de leur conservation, le désigna aux foudres jacobines de son supérieur hiérarchique, M. Schrameck. On installa l'inquisition maçonnique à sa porte. Surveillance, brimades, menaces : on ne lui épargna rien. Depuis, il vit dans l'angoisse perpétuelle d'un incident ; il sait que ce qu'il a fait est impardonnable et que les dieux, altérés de vengeance, ont toujours soif. — M.

Par Fil Spécial

DÉPÊCHES

LES PRIX DE ROME

La gravure

Paris, 25 juillet.

Le jugement du concours définitif pour le Grand-Prix de Rome de gravure en taille douce, a été rendu cet après-midi.

En voici les résultats :

Grand-Prix : M. Maillart, né à Paris, le 7 septembre 1888, élève de MM. Waltner et Gabriel Ferrier.

Premier second Grand-Prix : M. Omer-Désiré Bouchery, né à Lille, le 5 août 1882, élève de MM. J. Jacquet et Cormon.

Deuxième second Grand-Prix : M. Arthur-Edmond Guillez, né à Valenciennes, le 8 février 1885, élève de M. Lucolivier-Merson.

Les Affaires Marocaines

L'aviation dans les confins algéro-marocains

Alger, 25 juillet.

Hier soir, est arrivé à Alger le lieutenant-aviateur [illegible]

Le lieutenant va créer à Oudjda un poste d'aviation.

L'installation a été décidée.

Le bombardement du « Cosmao »

Paris, 25 juillet.

On reçoit de Tanger les détails suivants sur les opérations effectuées par le *Cosmao* sur la côte sud du Maroc, à la suite de l'agression commise par les gens d'El-Heiba, contre le *Cosmao* et en raison de la présence de rassemblements hostiles constatés le long de la côte au sud de Mogador.

Notre croiseur a bombardé le 19, N'Izala de Taoutourouni, établi à 2 kilomètres au sud d'Agadir, dans le territoire du Ksima.

Cette N'Izala dont le produit est partagé entre Guellouli et les Ksima, prélève sur les caravanes un droit exorbitant de 25 pesetas par chargement.

Dans l'après-midi du même jour, le *Cosmao* a bombardé, sur le territoire des Ksima les habitations de fractions des tribus qui sont composées de brigands.

Une des fractions avait capturé en avril dernier l'Allemand Steinwachs, dont elle avait exigé une rançon de plusieurs milliers de pesetas.

Notre croiseur a essuyé le feu de nombreux rassemblements armés qui étaient échelonnés sur la côte entre Agadir et l'Oued-Sous.

Il a canonné et dispersé les rassemblements.

La colonne Mazillier

Tanger, 25 juillet.

On mande de Fez :

« L'action de la colonne Mazillier a causé dans la région de Séfrou une profonde et salutaire impression.

» Après avoir battu et dispersé des rassemblements rebelles, cette colonne s'est rapprochée de Fez et campe à 20 kilomètres au sud de la ville.

Elle peut ainsi protéger les tribus soumises contre un possible retour offensif des rebelles.

LA PERSÉCUTION

Les professeurs de Notre-Dame de France en correctionnelle

Le Puy, 25 juillet.

Le tribunal correctionnel du Puy vient de rendre son jugement dans la poursuite intentée aux éducateurs de l'institution libre Notre-Dame de France sous le fallacieux prétexte de fausse sécularisation.

Les débats ont duré trois jours.

Ils n'ont donné lieu à aucun incident.

Il a d'ailleurs été facile aux poursuivis de se disculper.

Après un réquisitoire modéré du ministère public et la plaidoirie de Me Rivet, du barreau de Lyon, le président a prononcé l'acquittement général des prévenus.

De vifs applaudissements ont éclaté dans la salle, bien vite réprimés par le président.

A leur sortie, les dévoués professeurs de Notre-Dame de France ont été l'objet d'une enthousiaste et chaleureuse ovation.

Les renforts

Oran, 25 juillet.

Le vapeur *Imerethie* vient de partir à destination de Casablanca. Il a à son bord 7 officiers et environ 800 hommes de diverses armes, dont un grand nombre de gendarmes.

Le général Baschung, gouverneur d'Oran, assistait à l'embarquement.

L'*Imerethie* transporte en outre 200 animaux et 200 tonnes de matériel destinés aux divers services des troupes.

MINISTRES EN VOYAGE

M. Poincaré à Nancy

Nancy, 25 juillet.

MM. Poincaré, président du conseil, et Lebrun, ministre des colonies, se rendront dimanche à Nancy.

Ils arriveront le matin à 8 h. 35 et seront reçus officiellement.

Après les réceptions des fonctionnaires et des corps constitués, qui auront lieu à la préfecture, les ministres visiteront l'Ecole de pharmacie.

Ils assisteront, à midi, à un banquet populaire et le soir, à 7 heures et demie, à un second banquet qui aura lieu à l'hôtel de ville.

Voyages de Souverains

Paris, 25 juillet.

La reine d'Espagne, accompagnée de l'infante Béatrix, a traversé Paris ce matin, se rendant en Angleterre.

Le président de la République et le président du conseil lui ont fait présenter leurs hommages à la gare.

La Grève des Inscrits Maritimes

L'attitude de Rivelli

Paris, 25 juillet.

L'Agence Havas communique une dépêche datée de Marseille, ainsi conçue :

« Ce matin, M. Réaud, secrétaire des inscrits maritimes de Marseille, n'avait reçu aucune confirmation de la décision de M. Rivelli, enjoignant aux inscrits maritimes de Bordeaux de mettre fin au mouvement.

» Cette nouvelle, parue dans les journaux, a provoqué ce matin un certain mouvement chez les grévistes qui, en groupes nombreux, discutaient sur cette décision sur la place de la Joliette.

» Les inscrits maritimes tiendront cet après-midi une réunion à la Bourse du travail, au sujet de la circulaire de M. Rivelli, secrétaire de la Fédération des inscrits maritimes.

» En prévision d'événements pouvant se produire, les services d'ordre avaient été renforcés sur les quais, où pendant toute la matinée n'ont cessé de circuler des patrouilles de gendarmes à cheval. »

Le *Temps* qui reproduit cette dépêche la fait suivre de la note suivante :

---

24 Feuilleton du 26 juillet 1912

LE

Nouveau Docteur

PAR

Jules PRAVIEUX

VI

Ce qui se passait en elle, et qui troublait ainsi la paix de sa vie, Françoise ne cherchait pas à l'analyser, mais depuis son entrevue avec le docteur Bravières, elle se sentait « tout autre » qu'auparavant. Quel était donc ce sentiment plus fort que la sympathie qui l'attachait au jeune médecin, ce sentiment qui la tenait sous son empire, qui était à la fois un bonheur et une souffrance ? Françoise n'osait se l'avouer à elle-même : le mot lui faisait peur. Et pourtant, avait-elle le droit de douter encore cette jeune fille qui croyait avoir acquis la certitude qu'elle ne pouvait être heureuse loin de Pierre Bravières, qui venait de prendre avec elle-même l'engagement de n'épouser jamais un autre homme que lui !

Et ce mariage qu'elle regardait comme le seul désirable puisqu'elle était résolue à n'en point accepter d'autre, ce mariage était impossible, de par la volonté de son père ! Elle connaissait les limites de son influence sur le docteur Chanteau et savait qu'il ne consentirait pas à une telle union, quand bien même elle l'en prierait à genoux. Le ressentiment de son père contre le docteur Barvières était tel, il semblait si bien croître en violence chaque jour, qu'on pouvait le considérer comme une haine, une de ces haines qui ne meurent pas, qui sont plus fortes que le temps. Françoise Chanteau était triste parce qu'elle était sans espoir.

C'eût été pour elle comme un soulagement, un motif de ne pas désespérer, de savoir, ce qui était la vérité, que Pierre Bravières passait par les mêmes perplexités, parce que lui aussi était « tout autre » depuis l'entretien de la villa des Bruyères. Le jeune médecin se rendait chaque jour chez Mme Poncet, l'interrogeait, l'obligeait à parler de Françoise. Un jour, il lui avoua qu'il aimait la jeune fille. Mme Poncet, qui attendait cette confession, s'écria ravie :

— Mais alors, c'est le coup de foudre !

Si c'était le coup de foudre, des signes avant-coureurs eussent permis de l'annoncer. Qu'on le trouve le jeune homme de vingt-sept ans qui n'ait point, devant les yeux, aux heures de rêve, l'image d'une jeune fille qu'il ne connaît pas, et qu'il aime, et qu'il se la souhaite pour épouse. Quelle est la jeunes fille de vingt ans qui n'ait point en tête un idéal de mari, un magnifique idéal serti d'illusions ? Pierre Bravières et Françoise subissaient la loi commune : ils n'étaient pas des êtres d'exception. Lorsqu'ils se virent, lorsqu'ils purent rapprocher leurs cœurs touchés déjà, dans l'intimité d'un tête-à-tête, au lunch de Mme Poncet, ils crurent reconnaître que leur rêve se précisait, se réalisait, que leur idéal vivait, prenait une figure, un nom, qu'il s'appelait pour l'un Françoise Chanteau, pour l'autre Pierre Bravières. Bien avant leurs confidences à la table de Mme Poncet, bien avant de se connaître, ils s'étaient aimés dans l'idéal qu'ils portaient en eux depuis longtemps. Ce chemin qui mène à l'amour que d'autres suivent par étapes, ils l'avaient déjà parcouru lorsqu'ils se rencontrèrent : ils se trouvaient au point où en sont d'ordinaire ceux qui, moins bien préparés à se comprendre, à s'aimer, purent entrer dans la pensée l'un de l'autre, donner à leurs sentiments de mutuelle sympathie le temps de devenir de la tendresse par une lente et subtile évolution.

Lorsqu'ils se virent pour la première fois, Pierre et Françoise Chanteau étaient unis déjà par les mystérieuses affinités de leur rêve. Et ce fut simultanément, pour ainsi dire, qu'ils prirent une résolution qui engageait leur vie : presque au même instant où Françoise se donnait l'assurance qu'elle n'aurait jamais d'autre mari que le jeune docteur, lui, avec l'élan d'une homme de vingt-sept ans qui, jusque-là, n'a pas gaspillé son cœur, se déclarait à lui-même que jamais il n'épouserait une autre jeune fille que Françoise. C'était ce que Mme Poncet appelait le « coup de foudre ». Et tous les deux s'arrêtaient terrifiés devant l'évidence : ce mariage était impossible ; leur beau rêve était irréalisable !

Pierre Bravières pouvait librement, et sans redouter le contrôle de personne, suivre son imagination qui le portait auprès de Françoise, examiner la situation, sonder l'avenir, s'abandonner tantôt à l'espoir, tantôt au découragement, pendant ses courses en auto, lorsqu'il rentrait le soir dans sa grande maison où il vivait sous le regard de la mère Moulinot, sa vieille domestique, plus occupée, il est vrai, à tarabuster ses casseroles, à dévider des commérages avec les voisines qu'à scruter les méditations de son maître.

Couvée comme elle était par sa mère, Françoise avait en Mme Chanteau un témoin toujours alarmé de ses tristesses. La femme du vieux médecin ne cessait d'observer Françoise, d'épier les expressions de sa figure, de la regarder dans les yeux comme pour lire jusqu'au fond de sa pensée, de surveiller son appétit, son sommeil, sa mine. Mme Chanteau ne fut pas longue à s'apercevoir que sa fille avait pâli ; de subites et passagères rougeurs lui montaient aux joues dont le frais coloris avait disparu. Cet état de langueur physique n'avait point échappé au docteur Chanteau. Comme sa femme lui exprimait ses inquiétudes au sujet de la santé de Françoise, il déclara péremptoirement :

— Cette gamine veut tout simplement se mettre à la mode ! Elle est anémique : fer et quinquina, voilà ce qu'il lui faut. Un bon vin composé aura raison de ça.

— Crois-tu, Charles ? fit timidement Mme Chanteau.

— Comment, si je crois ! rugit le médecin que le moindre indice de scepticisme exaspérait lorsqu'il s'agissait d'une de ses opinions médicales, de son diagnostic. Je te dis, continua-t-il, que Françoise est anémique, et que c'est du fer qu'on doit lui donner ! Tu m'apprendras mon métier, n'est-ce pas ? Tu vas peut-être toi aussi me regarder comme une vieille baderne qui ne connaît rien aux maladies d'aujourd'hui ! Il vous faudrait, sans doute, une consultation du joli Bravières, le médecin des dames ? Si c'est ton idée, avoue-le tout de suite !

« Charles ne croit pas si bien dire », pensa Mme Chanteau qui, comme toujours, baissa la tête et ne répliqua point. « Françoise souffre, c'est certain, se répétait Mme Chanteau. De l'anémie, peut-être, mais il y a autre chose ! Chez elle, ce n'est pas le corps qui est le plus malade. Cela a commencé le lendemain du jour où elle s'est rencontrée avec M. Bravières au lunch de Mme Poncet. Depuis ce jour-là, elle n'est plus la même. Distraite, songeuse, préoccupée ; elle, si douce, s'agace pour un rien, et, ce matin, en se levant, c'est tout juste si elle ne s'est pas fâchée parce que je lui demandais de me montrer sa langue : pourtant, Françoise était encore plus pâle qu'à l'ordinaire, j'avais bien le droit d'être inquiète... Dès qu'on prononce devant elle le nom du docteur Bravières, — et mon mari ne s'en prive pas, il s'acharne à le dénigrer, — la voilà qui rougit, pâlit, s'agite. Est-ce que ma fille aurait... serait... est-ce qu'elle aimerait ce jeune homme ? L'amour ! Mais on ne connaît pas ça dans ma famille ! Chez nous, on n'a pas besoin de s'aimer pour s'épouser. Chez les gens comme nous, bien sûr qu'on s'aime, on s'estime, on se supporte. Mais, avant le mariage, avant le mariage ! Ce n'est pas dans nos habitudes. On se marie, et on attend que ça vienne... et ça vient toujours ! Mais l'amour avant le mariage ! A quoi pense-t-elle, la pauvre malheureusement enfant ? C'est des histoires d'actrice. C'était bon pour le monde de cette George Sand dont on parlait au temps de ma jeunesse, et qui s'habillait en homme ! Mais ma fille ! Ma fille ! »

Plus Mme Chanteau y pensait, moins il lui semblait pouvoir se faire illusion, bien qu'elle tâchât souvent de se persuader qu'elle se trompait : « Nous voilà bien, disait-elle à haute voix lorsqu'elle était seule. Comment tout cela finira-t-il ? Je prévois des malheurs. Et tout est arrivé par ma faute ! Pourquoi ai-je écouté Mme Poncet ? Pourquoi ai-je conduit Françoise à ce lunch ? J'ai manqué à mes devoirs, je suis une mère dénaturée. J'ai fait le malheur de ma fille... Pourtant, si je me trompais ? Si je me montais l'imagination ? Si ce n'était pas ce que je crois ? Si on pouvait savoir ! Interroger Françoise ? Jamais ! J'aimerais mieux mourir que d'aborder avec ma fille un pareil sujet !... Il n'y a qu'un homme qui puisse le faire, c'est M. le curé », se dit Mme Chanteau comme conclusion à l'un de ses soliloques. Elle résolut de se rendre chez l'abbé Tharot pour implorer son secours.

Un après-midi du commencement de décembre, Mme Chanteau sortit de chez elle et s'engagea dans la rue de la Tour qui est, en quelque sorte, le quartier Monceau de Brenay-sur-Andarge, où les fonctionnaires, les rentiers, les familles bourgeoises ont pris domicile. En passant devant les maisons qu'habitaient ces dames ,les privilégiées du lunch, les autres aussi qui avaient été exclues, les rideaux de fenêtre se soulevaient : une même interrogation montait à toutes les lèvres : « Où donc Mme Chanteau pouvait-elle bien aller à pareille heure, sans sa fille qui ne la quittait jamais ? » Pas une de ces dames, en voyant Mme Chanteau, ne se douta qu'elle avait sous les yeux une mère « dénaturée » que harcelaient les remords. Dans le rue du Champ-Cornu qu'elle suivit ensuite pour se rendre au presbytère qui se trouvait à l'extrémité, elle échangea un salut familier avec Mme Courotte, une bonne vieille madame très corpulente, qui se tenait en permanence à sa fenêtre à l'affût du « nouveau ». Dès que la femme du médecin eut dépassé la maison, Mme Courotte appela son mari : « Alfred, Alfred, Mme Chanteau qui va chez le doyen ! Qu'est-ce qui peut bien se passer ? « Et aussitôt, les époux Courotte, l'imagination en émoi, se livrèrent au petit jeu des suppositions dont cet antique couple faisait son délice. « Pour sûr, il se passe quelque chose ! » conclut M. Courotte, alléché et tout heureux d'avoir émis les plus belles hypothèses.

Source gallica.bnf.fr / Archives départementales du Gers

« M. Rivelli, de retour à Paris, qui doit prendre samedi soir la parole à un meeting qui aura lieu à la salle Wagram, affirme qu'il n'a jamais pris de décision enjoignant aux inscrits maritimes de Bordeaux de mettre fin au mouvement et qu'il n'a pas envoyé de circulaire à ce sujet. »

NOUVELLES MILITAIRES

Mutations

Paris, 25 juillet.

Cavalerie. — MM. Leconte, lieutenant au 7e hussards, passe au 7e chasseurs, détaché à Saumur ; Brehier, lieutenant au 5e hussards, passe au 7e hussards ; Fournier, lieutenant au 9e chasseurs, passe au 15e chasseurs ; de Kérautem, lieutenant au 6e hussards, passe au 7e hussards ; Laborde, sous-lieutenant porte-étendard du 15e dragons, passe au 3e chasseurs d'Afrique.

Ces mutations ne seront exécutoires qu'après les manœuvres.

Affectations

Les officiers dont les noms suivent sont désignés pour suivre, en 1912-1913 : 1° Le cours supérieur technique de l'artillerie, à Bourges : MM. les capitaines Guggemos, du 49e régiment ; Morel, du 9e ; les lieutenants Guéritault, du 2e régiment à pied ; Demolaing, du 49e régiment.

2° Les cours de l'électricité de l'Ecole supérieure d'électricité de Paris : M. Bénard, lieutenant au 4e régiment à pied.

3° De l'Institut électro-technique de Toulouse : M. Poirée, lieutenant au 32e régiment, classé au 23e régiment.

4° De l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie : MM. les sous-lieutenant Bertruc, du 20e régiment ; Zimberlin, du 56e régiment.

Réserve : Artillerie. — Les anciens élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures dont les noms suivent ont été nommés au grade de sous-lieutenant de réserve, et ont été affectés aux corps de troupes d'artillerie ci-après : MM. Aulanier, au 18e régiment ; Négrier, au 34e régiment à Périgueux ; de Lassus-Saint-Géniès, au 57e régiment, à Toulouse; Marche, au 20e régiment ; Courtois, au 33e régiment ; Caron, au 26e régiment ; Mathioly, au 14e régiment ; Pontac, au 3e régiment ; Licart, au 9e régiment.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des affaires étrangères

Paris, 25 juillet.

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur au titre du ministère des affaires étrangères :

Grand-officier : M. Revoil, ambassadeur de France en retraite.

Officiers : MM. Souhart, ministre plénipotentiaire de 1re classe ; de Panafieu, ministre de France à Sofia ; Sanel, consul général de France à New-York ; de Pilly, secrétaire d'ambassade de 1re classe, agent de France à Tanger.

Chevaliers : MM. de Courcel, secrétaire d'ambassade de 2e classe ; de Vienne, secrétaire d'ambassade de 2e classe à Madrid ; Henri Martin, secrétaire d'ambassade de 3e classe à Tanger ; Barret, consul de France à Bombay ; Lemoinier, consul de 1re classe ; Tondeur-Schefler, consul de 2e classe ; Marc, consul de France à Mogador ; Mérienne-Lucas, attaché au ministère des affaires étrangères ; Robert Raynaud, directeur de la *Dépêche marocaine* ; Sanvel, secrétaire général du Syndicat pour la protection intellectuelle ; baron Guérard, directeur de la Banque de Tunisie ; Astoul, avocat-conseil de l'ambassade de France à Londres ; comte de Clinchamp, chambellan de S. M. le roi de Bulgarie ; Jean Carrère, correspondant du *Temps* à Rome ; Stévenin, sous-directeur de la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne.

Ministère de la marine

Paris, 25 juillet.

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Grand-officier : M. le vice-amiral de Marolles.

Commandeurs : MM. le capitaine de vaisseau Rochas, le médecin de 2e classe Duchâteau.

Officiers : MM. les capitaines de vaisseau Jeanselme, Badin, Vergos et Clarke ; les capitaines de frégate Delguey, de Malavas, Lefrançois, Audemard, Guépin, Dumesnil ; MM. le lieutenant de vaisseau Martinie ; l'inspecteur de 2e classe Cahuet ; le mécanicien en chef Halter ; les ingénieurs en chef de 1re classe Schwartz, Robin, Maurice ; l'ingénieur en chef d'artillerie navale Schmidt ; le commissaire en chef de 1re classe Gigont ; l'administrateur de 1re classe Delacour ; le médecin en chef de 1re classe Estrabaud ; le médecin principal Roux-Freisoreng ; le contrôleur de 1re classe Sylvestre.

Ministère de l'intérieur

Sont promus ou nommés sur la proposition du ministre de l'intérieur :

Officier : MM. Dupré, architecte attaché au service du ministère de l'intérieur ; Henry, publiciste à Paris ; Lauze, publiciste à Paris.

Parmi les chevaliers nous relevons les noms de : MM. Lebourdan, préfet de la Manche ; Blanc, préfet de la Vendée ; Reyss, préfet de l'Aveyron ; Dupraz, sous-préfet de Saint-Julien (Haute-Savoie) ; Sicard, vice-président du conseil de préfecture de la Haute-Garonne ; docteur Bourdier, médecin à Arcachon ; docteur Baches, conseiller général du Lot-et-Garonne ; Mendiondo, conseiller général des Basses-Pyrénées ; docteur Darget, médecin à Orthez ; Touren, vice-président de la commission des hospices du Tarn.

Ministère des colonies

Sont nommés ou promus dans la Légion d'honneur :

1° Au titre civil, au grade de commandeur : M. Vasselle, directeur à la dministration centrale du ministère des colonies, conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Au grade d'officier : MM. Outrey, sous-directeur à l'administration centrale du ministère des colonies, chef du service colonial à Marseille ; Outrey, résident supérieur en Indo-Chine ; Garbit, gouverneur de 3e classe des colonies, directeur des finances et de la comptabilité de Madagascar ; Legendre, procureur général, chef du service judiciaire de l'Afrique occidentale française ; Constantin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, inspecteur général des travaux publics de l'Indo-Chine ; Depince, chef de service à l'Union coloniale française, membre du conseil supérieur des colonies.

Au grade de chevalier : M. Lejeune, sous-chef de bureau à l'administration centrale du ministre des colonies ; Paradis, sous-chef de bureau à l'administration centrale du ministre des colonies ; Fawtier, secrétaire-général de 1re classe des colonies ; Antonetti, secrétaire-général de 1re classe des colonies ; Carde, secrétaire-général de 2e classe des colonies ; Reynaud de Liques, procureur général, chef du service judiciaire de l'Afrique équatoriale française ; Prêtre, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine ; Lefebvre de Sainte-Marie, administrateur en chef de 2e classe des colonies ; Vally, administrateur de 1re classe des colonies; Joulia, administrateur de 1re classe des colonies ; Carron, administrateur de 1re classe des colonies ; Vidal, administrateur de 1re classe des colonies ; Perdrizet, administrateur de 3e classe des colonies ; Cornillon, inspecteur en chef des douanes et régies de l'Indo-Chine ; Dupuy-Fromy, chef du service de santé des îles Saint-Pierre et Miquelon ; Schaal, greffier en chef du tribunal de première instance de Hanoï ; Lambert, inspecteur de 1re classe de la garde indigène de l'Indo-Chine ; Michaud, président de la chambre de commerce de Porto-Novo ; Ascoli, président de la chambre de commerce de Saïgon ; Maignal, médecin civil à Dakar, conseiller général du Sénégal ; Mirel, ingénieur des arts et manufactures, directeur du Crédit Foncier Colonial à La Réunion ; Jossolme, colon en Cochinchine, ancien professeur principal ; Cravoisier, secrétaire de la Société de géographie commerciale de Paris ; Dupont Franklin, publiciste.

Jean Rhodes, publiciste ; Mme Bel, exploratrice.

Au titre militaire : au grade d'officier, M. Nores, inspecteur de 1re classe des colonies.

Au grade de chevalier : MM. Sabatier, inspecteur adjoint des colonies ; Sorel, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales ; Douvion, adjoint à l'intendance des troupes coloniales.

NOMINATIONS UNIVERSITAIRES

Lycées de garçons

Paris, 25 juillet.

Sont nommés au délégués professeurs :

Philosophie. — MM. Chabrier, de Toulouse à Saint-Louis ; Labescat, à Tarbes ; Lachièze, de Rodez à Châteauroux ; Cazals, de Montauban à Toulouse ; Mendousse, de Digne à Auch.

Lettres et grammaire. — MM. Bazouin, d'Auch à Marseille ; Marty, à Auch ; Séchan et Duvieux, à Montpellier ; Lafont, de Roanne à Montpellier ; Galzin, d'Auch à Montpellier ; Magendie, de Cahors à Toulon ; Durban, de Rochefort à Cahors.

Sciences physiques et naturelles. — Classes élémentaires : MM. Moreau, de Montauban à Montluçon ; Rousseau, de Niort à Montauban ; Leroy, du Havre à Rodez.

M. Poincaré réplique à M. Clemenceau

Paris, 25 juillet.

En réponse à la lettre publique de M. Clemenceau, M. Poincaré a adressé la lettre suivante au sénateur du Var :

« Mon cher adversaire et ami,

» Non, votre ardeur ne m'étonne pas, et puisqu'elle ne s'éteindra qu'avec la vie, j'espère bien qu'elle durera de très longues années encore.

» Je ne doute même pas qu'elle ne trouve quelquefois, dans l'avenir, de nouvelles occasions de s'exercer contre moi.

» Pour le moment, vous voulez bien m'annoncer que vous ne pousserez personne à des négations stériles et que vous serez quelques-uns à proposer comme moi-même une réforme électorale ; je m'en félicite, et dès que je connaîtrai votre projet je serai heureux de l'étudier et de reprendre avec vous la conversation. Si vous réussissez à mettre d'accord sur un texte positif les républicains que j'ai eu le regret, malgré mes efforts réitérés de conciliation, de voir voter contre la réforme, vous réaliserez le plus grand prodige de votre vie politique.

» J'ai fait, quant à moi, les tentatives les plus sincères et les plus obstinées pour rallier à la loi non seulement le plus grand nombre possible de républicains, mais une majorité de gauche, et je continuerai à m'y employer.

» Mais que j'y réussisse, comme j'en ai l'assurance, ou que j'y échoue, comme vous en avez l'espoir, je crois pouvoir, en tous cas, vous promettre que la majorité politique du gouvernement ne sera pas coupée en deux.

» A Gérardmer, les républicains qui avaient voté contre la loi : MM. Dessoye, Denis, Mathis, Lefébure, se sont unis aux républicains qui l'avaient votée pour exprimer leur confiance au ministère.

» Déjà, il y a quelques jours, à la Chambre, j'avais vainement demandé à ceux qui me reprochaient la composition de la majorité qui s'était formée sur l'ensemble de la loi, de m'adresser une interpellation sur la politique générale ; ils se sont gardés de répondre à mon appel, parce qu'ils savaient bien que la très grande majorité des républicains se serait immédiatement groupée autour du cabinet.

» Voilà donc votre critique qui tombe à son tour, mon cher président ; et si, comme adversaire, vous pouvez le déplorer, je suis sûr que, comme ami, vous vous en réjouirez.

» Croyez à mes sentiments dévoués. — Raymond POINCARÉ ».

NOTRE MARINE

M. Delcassé rentre à Toulon

Alger, 25 juillet.

Le croiseur *Edgar-Quinet*, ayant à bord M. Delcassé, ministre de la marine, a quitté hier soir Alger, rentrant directement à Toulon.

Encore les poudres

Paris, 25 juillet.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante de Toulon :

« Comme conclusion des grandes manœuvres navales, il avait été décidé que du 30 juillet au 3 août les navires des trois escadres effectueraient entre eux des tirs d'honneur.

» Un ordre vient d'être communiqué supprimant ces tirs.

» Cet ordre est motivé par les appréciations et les rapports qui ont été faits au sujet des approvisionnements en poudre de nos navires après les explosions survenues le mois dernier sur le croiseur-cuirassé *Jules-Michelet*. »

Les matelots de la « Ville d'Alger »

Toulon, 25 juillet.

Les marins de l'Etat, qui à bord du paquebot *Ville-d'Alger* firent la grève des bras croisés et sabotèrent les machines, sont arrivés aujourd'hui à Toulon et ont été écroués à la prison maritime.

L'un d'eux, Landry, s'est rendu coupable, en outre, d'outrages envers l'enseigne de vaisseau qui commandait le détachement.

Ils comparaîtront tous devant un conseil de guerre.

Chez les Radicaux

Paris, 25 juillet.

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, réuni hier soir, s'est occupé de la revision de la Constitution.

On sait que le Congrès de Nîmes a décidé que le Congrès de Tours discuterait cette année cette question.

M. Lucien-Victor Meunier a déposé un vœu tendant à la suppression du Sénat, mais M. Charpentier, au nom de la commission, a déposé l'ordre du jour suivant, qui a été adopté et qui sera présenté au congrès radical de Tours :

« Le Congrès émet le vœu que le Sénat soit maintenu. En ce qui concerne la revision de la Constitution, il s'en réfère aux décisions des congrès de Nancy et de Dijon. »

A L'ÉTRANGER

La Politique navale de l'Angleterre

Un nouveau discours de M. Churchill

Londres, 25 juillet.

La Chambre des Communes a continué, hier, la discussion des budgets supplémentaires de la marine.

M. Winston Churchill a prononcé un nouveau discours en réponse à plusieurs questions sur les forces britanniques.

« Nous ne sommes pas, a-t-il dit, responsables de la concurrence des armements navals ; nous avons pratiqué la modération que nous prêchions, mais nous avons dû insister auprès des adjudicataires privés pour qu'ils activent les constructions en chantier.

» Nous savons les perfectionnements apportés aux sous-marins par les autres nations; nous allons en profiter pour nos nouveaux sous-marins.

» Cette année même, nous avons confié à un capitaine expérimenté la direction du service des dirigeables et des aéroplanes.

» Le service des aéroplanes naval sera entièrement à la hauteur de sa tâche l'année prochaine. »

M. Churchill répète que l'Angleterre aura 33 cuirassés sur le pied de guerre, lorsque l'Allemagne en aura 25 ; elle aura une escadre de guerre de huit cuirassés, manœuvrée par des marins de l'active, à opposer à deux navires allemands de la réserve.

Cela fera quarante-un navires à opposer aux vingt-huit de l'Allemagne.

Sans doute, huit d'entre eux seront à Gibraltar, mais ils viendront fréquemment dans les eaux de la métropole.

La septième escadre de guerre, de huit cuirassés, manœuvrée par des réserves, sera en état d'agir très peu de temps après l'appel des réserves ; huit autres cuirassés pourront être manœuvrés et formeront une escadre supérieure à celle de la dernière escadre de réserve de toutes les autres nations.

« De plus, à la fin de 1914, poursuit le ministre, nous posséderons une autre réserve de douze cuirassés.

» Pour ce qui est de la construction des dreadnoughts, à la fin de 1913, l'Angleterre en aura dix-huit, et l'Allemagne treize.

» A la fin de 1914, l'Angleterre en aura vingt-quatre et l'Allemagne quatorze ; à la fin de 1915, l'Angleterre en aura vingt-sept et l'Allemagne dix-sept, et nous ne comprenons pas dans ces chiffres deux navires du type *Lord-Nelson*, bien que les Français comptent ces navires parmi les dreadnoughts.

» Nous passons aussi les croiseurs sous silence.

» Si les autres puissances développent rapidement leurs forces dans la Méditerranée, nous y développerons aussi les nôtres.

» On a dit que nos six cuirassés de la Méditerranée avaient été ramenés dans les eaux métropolitaines parce qu'ils y étaient nécessaires ; ce n'est pas exact. Ils ont été ramenés parce qu'ils étaient inutiles ; en présence des navires des marines italienne et autrichienne dans la Méditerranée, qui leur sont supérieurs, le maintien de ces unités n'aurait pas même servi à faire du bluff ; et, en outre, leurs équipages étaient nécessaires pour manœuvrer les vaisseaux du type *Roi-Edouard*, qui sont plus puissants et qui ont une valeur autrement grande dans la réserve.

» Envoyer quatre croiseurs-cuirassés de la métropole à Malte pour remplacer les cuirassés retirés n'affaiblira pas la défense de la métropole. Il y a toujours une marge de 60 % de supériorité que nous conservons pour faire face aux mouvements de ce genre.

» Nous aurons, en 1915, tout le personnel nécessaire pour manœuvrer les unités construites. »

Lord Ch. Beresford trouve le nombre des constructions navales insuffisant ; l'orateur n'a pas confiance dans le lord de l'Amirauté, qui change si rapidement d'opinion sur une question vitale comme celle de la Méditerranée.

La Chambre des Communes vote les chapitres du personnel et des arsenaux de la marine.

La séance est levée.

Les Grèves anglaises

Menace de chômage national

Londres, 25 juillet.

M. Havelock Wilson, président du syndicat national des chauffeurs, a lancé un manifeste à tous les travailleurs du transport, disant que l'attitude des patrons du port de Londres constituant, suivant lui, une menace pour tous les syndicats, il va visiter tous les ports et s'efforcer d'organiser la grève nationale.

Entre dockers et policiers

Londres, 25 juillet.

Aux docks de Wapoing, des grévistes armés de crochets pour manœuvrer les ballots ont attaqué les entrepôts.

Ils ont incendié plusieurs wagons de marchandises.

La police a dû charger.

Vingt-cinq grévistes ont été blessés.

Une quarantaine d'arrestations ont été opérées.

La Situation en Chine

Pékin, 25 juillet.

Onze dépêches des principaux chefs militaires invitent le Parlement à accepter immédiatement les candidats proposés par Yuan-Chi-Kaï pour la constitution du cabinet.

Quelques-unes menacent, au cas contraire, de faire intervenir l'armée.

Le Tsar et Gustave V

Saint-Pétersbourg, 25 juillet.

Une note officieuse vient d'être communiquée à la presse, au sujet de l'entrevue du tsar et du roi de Suède.

En voici les passages essentiels :

« De part et d'autre, on a pu constater que les deux gouvernements, animés de dispositions essentiellement pacifiques, sont fermement décidés à joindre leurs efforts pour consolider toujours davantage les rapports amicaux entre leurs pays voisins.

» Il a été également établi que des deux côtés on n'a aucune intention de s'engager dans des combinaisons politiques qui pourraient altérer la confiance réciproque indispensable à la bonne entente des peuples suédois et russe. »

Les Rapports Hispano-Portugais

Madrid, 25 juillet.

Le journal *Los Ecos* assure que le ministre d'Espagne à Lisbonne sera remplacé, sur la demande du gouvernement portugais.

Le Mikado mourant

Tokio, 25 juillet.

Les médecins du mikado ont publié le bulletin suivant : « Température, 38.2 ; pouls, 105, très irrégulier ; respiration, 37, moins irrégulière. »

L'empereur paraît plus épuisé aujourd'hui ; il perd ses forces.

Dans le palais, on considère son état comme étant très grave.

La Crise Turque

La révolte en Albanie

Salonique, 25 juillet.

Des manifestations imposantes ont eu lieu à Pritchina.

Trente mille Albanais, appuyés par quinze bataillons de troupe disposant de douze canons ont demandé la dissolution immédiate de la Chambre.

La direction des chemins de fer a été invitée par les chefs insurgés à cesser immédiatement le transport des troupes et des munitions sous peine de voir la ligne détruite.

Evasions, assassinat, attentat

Salonique, 25 juillet.

A Prichtina, des prisonniers albanais se sont évadés.

Pendant qu'on les poursuivait, quinze personnes, dont plusieurs gendarmes, ont été tuées, d'autres blessées.

Le gouverneur de Pritchtina, qui se considère comme impuissant à répondre à l'attente du gouvernement consernant l'éloignement de Prightina de chefs rebelles, s'est démi de ses fonctions.

A El Bassan, deux Arnautes ont tiré, sans l'atteindre, plusieurs coups de feu contre le juge Abdourrhamaan qui sortait du tribunal pour rentrer chez lui.

Les auteurs de l'attentat ont été arrêtés.

A Salonique, un médecin grec nommé Andonakis, membre du comité Jeune-Turc, a été tué dans la rue par un inconnu qui a été arrêté.

Les raisons de l'attentat ne sont pas encore connues.

Une sommation d'officiers à la Chambre

Constantinople, 25 juillet.

Le président de la Chambre a reçu une lettre d'un groupe d'officiers les sommant de fermer la Chambre dans les quarante-huit heures.

La Chambre a décidé à l'unanimité de discuter cette question en présence du grand-vizir et du ministre de la guerre et a levé la séance en attendant leur arrivée.

Constantinople, 25 juillet.

C'est à l'ouverture de la séance de la Chambre que le président Khalil a annoncé qu'hier soir un officier avait remis à son domicile une lettre disant :

« Nous exigeons que vous évacuiez le palais de Salibazar avant 48 heures, sinon nous ferons notre devoir patriotique. »

La lettre portait comme signature : « Ligue des officiers sauveurs ».

Le président a ajouté, au milieu des applaudissements frénétiques de l'assemblée : « Votre président fera son devoir de patriote ».

Club incendié

Constantinople, 25 juillet.

Le club Jeune-Turc à Beyler, sur le Bosphore, a été incendié.

Victime de la Foudre

Le jeune marquis Lannes de Montebello est foudroyé près de son château de Mériel

Pontoise, 25 juillet.

Le marquis de Montebello, fils de l'ambassadeur, a été tué hier soir par la foudre, aux environs de son château de Mériel.

Il avait quitté Paris hier soir, vers quatre heures, et avait pris le train pour Mériel.

Son mécanicien devait venir le chercher à la gare, mais comme le marquis était en avance, il prit à pied le chemin du château de Stors, à Mériel.

Il fut surpris par l'orage dans un chemin de traverse, en plein champ, et fodroyé net.

Il se trouvait alors près d'un noyer.

Le corps du marquis fut trouvé à 7 heures et demie du soir, par un des gardes du château qui était allé au-devant de ses enfants.

Le corps était couché en travers de la route.

Le chapeau de paille que portait le marquis était réduit en cendres, les vêtements en lambeaux et les bottines carbonisées.

Mais le corps ne portait presque aucune trace de brûlure.

Le marquis fut alors transporté au château de Stors où se trouvaient sa femme et ses trois enfants.

Le marquis Louis de Montebello était âgé de trente-huit ans.

Pontoise, 25 juillet.

Voici des détails circonstanciés sur la mort tragique du marquis de Montebello.

M. Louis Lannes de Montebello habitait depuis le mois d'avril avec sa famille le Moulin de Stors, le ravissant pavillon Renaissance que son père avait fait construire à côté du vieux château de Stors, mais il venait presque chaque jour à Paris pour ses affaires. Il rentrait le soir, vers 7 ou 8 heures ; il descendait à la gare de Mériel et de là se rendait, soit à pied, soit en auto, au château distant d'un kilomètre environ.

Hier matin il était parti comme de coutume, disant à son chauffeur de ne pas venir l'attendre.

« Je ne sais pas à quelle heure je rentrerai, ajouta-t-il, ne vous inquiétez pas. »

Quand à 7 heures du soir M. de Montebello descendit du train à Mériel, la pluie faisait rage, des éclairs sillonnaient le ciel et le tonnerre grondait sans arrêt.

Il attendit quelques minutes dans la salle d'attente de la gare, où il s'entretint avec un employé ; puis, voyant que l'orage ne cessait pas, il prit le chemin du château.

Pour gagner du temps il longea la voie ferrée jusqu'au passage à niveau que traverse la route de Stors et s'engagea dans le sentier qui à travers champs, conduit directement au château.

Comme il passait devant la maison du garde-barrière, celui-ci lui dit : « Entrez donc chez moi vous mettre à l'abri, Monsieur, ne continuez pas votre chemin par un temps pareil. »

« Merci, mon ami, répondit M. de Montebello, que son intrépidité naturelle ne faisait reculer devant rien, mais je n'en mourrai pas » ; et il continua son chemin.

Dix minutes plus tard, l'orage s'étant un peu calmé, M. Beaulieu, garde du parc, qui était allé chercher à l'école de Mériel ses deux fillettes, s'enfonça à son tour dans l'ombre du sentier qu'avait pris son maître quelques instants auparavant.

Un horrible spectacle l'arrêta bientôt à l'extrémité du raidillon, au lieu dit les Deux-Noyers. M. de Montebello gisait dans l'herbe, la face contre terre et ne donnait plus signe de vie ; il avait été tué par la foudre.

Comme on l'a déjà dit, ses vêtements étaient lacérés comme à coups de ciseaux ; tout le côté droit du corps était à nu, mais il ne portait presque pas trace de brûlures ; le visage avait été préservé. A peine distinguait-on une brûlure superficielle au sommet du crâne et une légère éraflure sur la joue droite.

M. Beaulieu s'empressa d'aller chercher du secours au château.

Avec l'aide des domestiques, il releva M. de Montebello et le transporta chez lui, pendant qu'on prévenait avec tous les ménagements possibles la marquise qui, de sa fenêtre, épiait le retour de son mari.

La pauvre femme fit preuve du plus grand courage ; elle s'assura elle-même, avant l'arrivée du médecin qu'on était allé chercher, que tous les soins étaient inutiles.

Quand elle comprit enfin que tout espoir devait être abandonné, elle eut encore réagir contre son immense douleur pour ne pas montrer son désespoir à ses enfants frappés si cruellement.

Le marquis Louis Lannes de Montebello avait épousé Mlle de Salignac-Fénelon et était père de trois enfants : Nicolas, âgé de 11 ans, filleul de l'empereur de Russie ; Gérard, 8 ans, et Madeleine, 6 ans.

Il habitait à Paris 65, avenue Victor-Hugo.

Sa fin tragique a causé à l'Isle-Adam, à Ménil et dans toute la région, où il était unanimement estimé, la plus vive émotion.

Le marquis, comme on l'appelait dans le pays, faisait autour de lui beaucoup de bien et sa mort est une perte cruelle pour tous ceux qui l'approchaient.

La marquise douairière, qui est à Londres, a été prévenue par des amis.

Le marquis de Montebello, lieutenant de réserve au 1er régiment de dragons, était très répandu parmi la haute société parisienne ; il était membre du Jockey-Club depuis plusieurs années.

En outre, secrétaire général de la Banque d'Etat du Maroc, il était très connu et très estimé dans les milieux financiers.

Faits Divers

LE MAUVAIS TEMPS

Amiens, 25 juillet.

Un violent orage s'est déchaîné sur la ville et les environs.

La foudre est tombée en divers endroits.

Deux aéronautes, MM. Robart et de Lameth, se sont trouvés un moment en danger ; ils avaient pris place dans un ballon sphérique parti de l'usine à gaz vers 4 h. ½.

Quand ils s'aperçurent de l'orage, ils voulurent prendre de la hauteur, mais le ballon fut bientôt emporté par une violente bourrasque.

Fort heureusement, ils réussirent à atterrir dans un champ, à trois kilomètres de la ville, après avoir été traînés pendant une soixantaine de kilomètres.

Aurillac, 25 juillet.

De violents orages ont éclaté la nuit dernière et ce matin. Les ruisseaux transformés en torrents ont emporté un pont ; les routes sont coupées ; les communications téléphoniques sont également coupées avec la plupart des stations.

La grêle a ravagé les récoltes dans les communes d'Ytrac, de Mauriac et de Saint-Flour ; les dégâts sont très importants dans la montagne. Plusieurs animaux ont été tués par la foudre.

Pontoise, 25 juillet.

Un orage épouvantable s'est abattu hier soir, vers 7 heures, sur la contrée. Pendant une heure, une pluie diluvienne a fait rage et la foudre est tombée en divers endroits, occasionnant à Saint-Ouen, Laumone, Saint-Prix et à Epluches des commencements d'incendie.

Entre Bessancourt et Taverny, l'orage a été accompagné d'un véritable cyclone qui a causé d'importants dégâts ; des centaines d'arbres fruitiers ont été arrachés. Les récoltes qui n'avaient pas encore été enlevées ont été littéralement hachées.

A Méry-sur-Oise, la grêle est tombée en si grande abondance que les chemins étaient recouverts d'une couche blanche ; on a relevé des grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon.

A Auvers et à Chapouval, la foudre est tombée plusieurs fois, sans occasionner d'accident.

Tours, 25 juillet.

De violents orages se sont abattus hier soir sur la Touraine, causant des dégâts considérables. A Marigny, Marmande et Villeperdue, des grêlons gros comme des noix ont fauché les blés et les vignes.

Dans les environs de Bléré, le désastre est pire encore ; les grêlons, dont plusieurs atteignaient la grosseur d'un citron, formaient sur le sol une couche de 30 centimètres d'épaisseur. Après leur chute, la campagne totalement dévastée avait l'aspect d'un paysage d'hiver ; vignes et céréales étaient complètement anéanties.

On n'avait pu pareil désastre dans la campagne tourangèle depuis 1875.

Vienne, 25 juillet.

On mande de Koloméa (Galicie) qu'une trombe a passé sur la ville, causant de graves inondations. L'eau atteint la hauteur de cinq mètres. Il y aurait plusieurs morts.

LA TERRE TREMBLE

Une ville détruite au Pérou

Lima, 25 juillet.

Un tremblement de terre d'une durée de quarante secondes a détruit presque totalement la ville de Piura.

Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées.

Piura, qui est le chef-lieu de la province du même nom, était une ville importante qui comptait huit mille habitants à l'un des derniers recensements.

Elle se trouve à 870 kilomètres de Lima et à 96 kilomètres par chemin de fer de Payta, port sur le Pacifique.

A Arzew

Oran, 25 juillet.

La petite ville d'Arzew a été mise en émoi hier soir, par une très violente secousse sismique.

Il était 6 h. 5, quand les habitations se mirent à trembler ; les meubles furent déplacés; les cadres accrochés aux murs tombèrent ; tout ce qui était sur les étagères roula à terre et se brisa.

Dans plusieurs magasins les étalages s'écroulèrent.

Parmi toute la population ce fut aussitôt une vive panique.

On se précipita dans la rue et bientôt la place publique était noire de monde.

On constata alors que nombre de maisons avaient de larges lézardes.

Le tremblement de terre a été ressenti dans toute la région.

A Oran, une secousse légère a été enregistrée à 6 h. 10.

UNE MINE ENVAHIE PAR LES EAUX

New-York, 25 juillet.

Un télégramme de Pittsburg annonce que la mine Superba, près de Vans, a été envahie par les eaux. On croit que 40 mineurs ont péri.

EXECUTION CAPITALE

Bougie, 25 juillet.

Ce matin a eu lieu l'exécution capitale de Mazouziab Dallah, condamné à mort pour avoir assassiné un de ses coreligionnaires.

Après son réveil, le condamné a protesté de son innocence.

Un public nombreux, parmi lequel le frère et le neveu de la victime, assistaient à l'exécution.

UN VILLAGE EN FLAMMES

Nice, 25 juillet.

Une communication téléphonique arrivée à la préfecture des Alpes-Maritimes annonce que le village d'Isola est en flammes.

Des secours sont partis de Nice et de toutes les localités avoisinantes pour combattre le fléau.

Les détails manquent encore sur l'étendue du sinistre.

ATTENTAT CONTRE UN PRÊTRE

Bruxelles, 24 juillet.

Un odieux attentat a été commis ce matin à Bruxelles.

Un vieux prêtre français, qui dit-on se nomme Fleuret, lisant son journal, longeait une des allées du parc, devant le palais royal, lorsqu'un individu se précipita sur lui en criant : « Vive la révolution ! Vive le suffrage universel ! »

Avant que le prêtre ait pu faire un geste, son agresseur lui planta son couteau dans le dos, entre les deux épaules.

Des passants relevèrent l'ecclésiastique qui perdait beaucoup de sang et des agents arrêtèrent l'agresseur qui tentait de fuir après avoir jeté son couteau dans un ravin.

La victime a été transportée à l'hôpital Jean. Son état est des plus graves.

Quant à l'auteur de cet attentat criminel, c'est un ouvrier flamand, âgé de 55 ans.

Il a déclaré que s'il avait eu un révolver, hier, à la Chambre, il aurait tiré sur les ministres MM. de Broqueville et Carton de Wiart.

Il a ajouté qu'il ne s'expliquerait que devant le juge d'instruction.

Bruxelles, 25 juillet.

L'auteur de l'attentat est un ouvrier nommé Beyl, né à Gand.

Le prêtre, sa victime, est dans le coma.

PETITES NOUVELLES

25 février.

— Le citoyen Cochon était poursuivi aujourd'hui devant la neuvième chambre pour rébellion aux lois et agents ; son affaire a été renvoyée au 30 octobre.

— Ce matin, à 8 heures, un incendie a éclaté à la gare de La Roche-sur-Yon, dans un local annexe du dépôt des machines ; les dégâts sont importants.

— Le bureau de la Fédération nationale de la Mutualité française a remis au ministre de la guerre un récépissé de la somme de 27,000 francs, représentant le premier versement fait au Trésor pour la souscription mutualiste en faveur de l'aviation.

— La Cour d'assises d'Oran a condamné à mort le nommé Martinez, pour assassinat d'un jeune enfant d'une douzaine d'années.

— Le parquet de Roanne s'est transporté hier à Saint-Priest-la-Prugne, afin de procéder à une enquête au sujet d'une tentative de déraillement qui a été commise sur la ligne Roanne-Vichy.

— L'ex-reine Ranavalo, qui devait villégiaturer à Varengeville, a obtenu l'autorisation de passer une quinzaine de jours à Dieppe, au mois d'août.

— Demain, une escadre composée de deux cuirassés et de deux croiseurs, quittera Reval pour visiter les ports allemands ; la croisière durera dix jours.

— L'aviateur militaire Andréadi, qui est parti de Sébastopol en aéroplane le 15 juin pour Saint-Pétersbourg, a atterri hier soir à Krasnoé-Selo.

SPORT

COURSES DE CHEVAUX

A MAISONS-LAFFITTE

Paris, 25 juillet.

Prix de Crespières, à vendre aux enchères, 3,000 francs, 800 mètres environ. — 1. Viscaria, par Grey Plume et Rosa-May, à M. le comte de Berteux (J. Childs) ; 2. Belle-Assise, à M. A. Boyer (J. Bara) ; 3. Géniale, à Mme la princesse Duleep-Singh (Wilson).

Non placés : Louisianne, Bertha, Bellida, Bel-Humeur, Goualileur, Le-Crack, Lilias.

Une encolure. Une longueur et demie.

Mutuel : gagnant 129 50 ; placés : Viscaria 47, Belle-Assise 24 50, Géniale 32.

Prix Kilt, 5,000 francs, 2.000 mètres environ. — 1. Humbug, par Saint-Damien et Husheen, à M. le baron E. de Rotschild (A. Woodland) ; 2. Muscadin-IV, à M. le comte Sampiéri (J. Réiff) ; 3. Old-England-III, à M. L. Obry-Roederer (J. Bara).

Non placés : Passau, Mongolan, Yquem, Umbrella, Inor, Radjar, Ramses, Lumigny.

Une longueur et demie. Une longueur.

Mutuel : gagnant 68 50 ; placés : Humbug 25 50, Muscadin-IV 16, England-III 43.

Prix de Ramboutllet, à réclamer, 5,000 francs, 1.000 mètres environ. — 1. Morbihan, par Saint-Julien et Morelos, à M. le baron J. de Beithmann (J. Réiff) ; 2. Totote, à M. Jean Stern (Garner) ; 3. Le-Ramadan, à M. A. Henriquet (J. Childs).

Non placés : Double-Vue, Nick-Carter, Velite, Harvester, Tartarin, Sans-Atout-V.

Deux longueurs. Trois quart de longueur.

Mutuel : gagnant 22 ; placés : Morbihan 15 50, Totote 46, Le-Ramadan 20 50.

Prix Enguerrande, 5,000 francs, 2.000 mètres environ. — 1. Cassante, par Macdonald-II et Cassandre, à M. G.-G. Kousnetzoff (J. Childs) ; 2. Rosalinde, à M. A. Harduin (Lancaster) ; 3. La-John-Hiss, à M. M. Calmann (O'Neill).

Non placés : La-Faisanderie, Cagoule, Sève, La-Glorita.

Deux longueurs et demie. Une tête.

Mutuel : gagnant 40 50 ; placés : Cassante 19, Rosalinde 16.

Prix de Jardy, handicap, 10,000 francs, 3.200 mètres. — 1. Flor-Fina, par Rabelais et La-Belle-Péronière, à M. le vicomte Ph. d'Espous de Paul (A. Woodland) ; 2. Gloé, à M. A. Veil-Picard (Neveu) ; 3. Bénédictin-de-Soulac, à M. A. Aumont (Garner).

Non placés : Padoue-II, Rubinat-II, Bourdelas, Rasoir, Robuisson, Laghet, Eleusis-II, Malause, Fortune, Climax.

Une longueur et demie. Une longueur et demie.

Mutuel : gagnant 126 ; placés : Flor-Fina 37, Gloé 61 50, Bénédictin-de-Soulac 33.

Prix de Courtebiles, 5,000 francs, 1.000 mètres environ. — 1. Eve-II, par Adam et Content, à M. H.-B. Duryea (J. Wilson) ; 2. Prossba, à M. M. Caillault (Garner) ; 3. Pelagosa, à M. Michel Lazard (J. Bara)

Non placés : Castagnette-V, Blina-II, Gusel, Lynx-Eyed, Le-Zagouan, Baldar, Froufrou-V.

Une longueur et demie. Une tête.

Mutuel : gagnant 81 ; placés : Eve-II 23 50, Prossba 30 50, Pelagosa 30.

AERONAUTIQUE

Verdun-sur-Garonne (T.-et-G.), 25 juillet.

Dimanche prochain, 28 juillet, à 9 heures du matin l'aviateur Arondel volera sur notre ville sur un monoplan. La musique de Rally Granado prêtera son concours. Spectacle gratuit, route d'Auch.

*Bulletin Financ

Pour l'Avancement des Sciences

Un congrès pour l'avancement des sciences se tiendra prochainement à Nîmes.

Le programme en est vaste. Nous en extrayons les paragraphes suivants qui intéressent plus particulièrement notre région :

« La 11' section *bis* (archéologie et histoire) aura à sa tête un nom universellement connu, M. Toutain, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques. Nîmes, par la variété et la richesse de ses monuments, est un enseignement perpétuel et un lieu d'actives et patientes recherches.

» I. Epoque celtique. — 1. Des influences grecques sur l'industrie de l'art gaulois, notamment sur la céramique, le monnayage, la sculpture, la construction (enceintes gauloises), la langue (inscriptions celto-grecques).

» 2. Les cultes gaulois (divinitistopiques).

» II. Epoque romaine. — 3. L'exploitation des mines des Cévennes, mines de fer, de plomb et de cuivre ; de l'influence que peut avoir eu l'exploitation de ces dernières sur l'extraordinaire développement du monnayage de Nîmes.

» 4. L'âge des principaux monuments de la Narbonnaise.

» 5. Les cultes officiels de l'empire romain à Nîmes, à Narbonne et dans toute la région voisine.

» 6. Les fêtes dionysiaques : époque de leur introduction dans la Narbonnaise ; souvenirs qu'elles ont pu laisser dans les coutumes locales.

» 7. Les cultes orientaux dans la Narbonnaise, et particulièrement le culte de Mater Deum phrygienne.

» 8. Les origines du christianisme et les premières nécropoles en Narbonnaise.

» 9. Les plus anciens établissements des Juifs en Narbonnaise.

» 10. Le réseau des voies romaines en Narbonnaise.

» III. Moyen âge. — 11. Les sépultures et l'art barbare visigothiques.

» 12. La vie érémitique et les premiers groupements des moines en Narbonnaise.

» 13. L'utilisation comme forteresse des principaux monuments romains de la Narbonnaise.

» 14. Les influences étrangères sur l'art romain du Bas-Languedoc.

» 15. Les origines du mouvement communal dans le Midi et les influences italiennes (alliances entre les villes du Midi et les villes italiennes). »

Une Lettre du Général Lyautey

Nous avons récemment annoncé la mort, au Maroc, du lieutenant Holtz, fils du commandant Holtz et frère du capitaine Holtz, de l'état-major du 14' corps, à Lyon, et du capitaine Holtz, des spahis.

Voici, publiée par la *Croix*, la lettre par laquelle le général Lyautey a annoncé à Mme Holtz la mort de son fils :

« Fez, 7 juillet 1912.

» Madame, avec quelle émotion douloureuse je vous écris ; j'avais tant espéré que nous sauverions ce cher enfant.

» Fatigué en colonne, il n'avait pas voulu quitter sa troupe malgré toutes les instances ; l'amour de ses hommes, l'excitation des combats, le sens le plus haut du devoir l'avaient soutenu, porté jusqu'à ce qu'il dût se reconnaître hors d'état de continuer et d'entrer à l'ambulance de la colonne.

» On l'évacua immédiatement sur Fez, où il arriva à l'hôpital le lundi soir 24 juin.

» Les médecins jugèrent son état très grave, tout en conservant quelque espoir.

» Je ne le sus que le mardi et le vis le mercredi. Il avait toute sa connaissance ; nous causâmes de vous tous.

» Le jeudi matin, il y eut quelque amélioration ; mais le soir l'état s'aggrava et le vendredi 23, à 10 h. 30 du matin, il nous quitta. Je le vis une heure après, les traits reposés, comme dormant, sans souffrance.

» Vous avez dû recevoir une lettre du Père Franciscain, où il vous dit que de lui-même, dès le premier jour, Adrien avait désiré le voir ; que chaque jour ils avaient causé et que c'est en pleine connaissance qu'il avait reçu les sacrements.

» Ce Père, qui a été parfait, était profondément touché des sentiments et de la foi d'Adrien ; je sais que c'est là pour vous la plus haute des consolations, la seule.

» Je pense à vous de tout mon cœur.

» J'ai un tel chagrin de penser que ce cher petit, dont j'avais la charge, est mort près de moi sans que j'aie rien pu pour vous le conserver, au moment même où je me réjouissais tant de le retrouver sous mes ordres !

» Vous ne saurez assez quelle sympathie, quelle estime l'entouraient chez ses chefs, comme chez ses hommes.

» Ses obsèques, célébrées par le Père Franciscain, ont été bien touchantes ; son camarade le lieutenant Rimk, le général Brulard et moi-même lui avons adressé notre dernier adieu où j'ai évoqué votre pensée à tous et celle de son père.

» Je mets à vos pieds, Madame, l'hommage de ma respectueuse et profonde compassion. — Général LYAUTEY ».

L'inflexibilité des règlements ne permettra pas de ramener le corps en France avant trois ans.

L'Ouest-Etat devant la Justice

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de l'administration des chemins de fer de l'Etat contre un arrêt de la cour d'appel de Rouen, confirmant un jugement du tribunal de commerce du Havre, qui la condamnait à des dommages-intérêts pour pertes, retards et avaries dans des expéditions de marchandises envers MM. Genestal, commissionnaires transitaires au Havre.

Les demandeurs réclamaient 750,000 francs de dommages-intérêts.

Le principe de la faute de l'Ouest-Etat étant consacré, la cause est renvoyée devant un arbitre pour fixation du dommage.

De nombreux procès du même genre vont suivre.

Les contribuables paieront !

Arrestations d'Etudiants Alsaciens-Lorrains

Deux étudiants alsaciens-lorrains, qui se promenaient mardi après-midi à l'Orangerie, le parc bien connu de Strasbourg, ont été arrêtés par un sous-officier d'infanterie, sous prétexte qu'ils avaient fait de l'espionnage en prenant des vues photographiques du canal qui longe le glacis.

Conduits au poste, en dépit de leurs protestations, les deux pseudo-espions ne furent rendus à la liberté qu'à 8 h. ½ du soir.

Ils devront toutefois se tenir à la disposition des autorités.

Leurs appareils photographiques ont été confisqués.

Cet incident indique combien il est dangereux de se promener en Alsace-Lorraine avec un appareil photographique.

On ne saurait assez le rappeler aux Français qui visitent actuellement l'Alsace-Lorraine en touristes.

EAU DE NOIX CABANÈS

CHRONIQUE LOCALE

GERS

CAMILLE PACHA

Depuis la mort du parti radical français, Pelletan ne sait plus sur quoi exercer sa verve. Plus la moindre chaudière à faire exploser ! Plus de sous-marin à couler ! Plus de fiche à rédiger ! Plus de proportionnelle à combattre !

Que voulez-vous que cet homme fasse de son activité plus dévorante que ses poux ?

Quand on a étranglé une demi-douzaine de perroquets avant chaque repas — c'est sa façon de se mettre au vert — on commence à être un peu dégoûté de voir le sucre baver sur la petite pelle à trous et on se cherche une autre occupation, n'importe laquelle.

Aussi Pelletan, qui sait à quel point on le méprise chez nous, combien plus profondément que nos cuirassés dans la mer, il est coulé dans l'opinion, Pelletan essaye de se **refaire une virginité en Turquie.**

Juché sur la plus haute colonne du journal le *Matin*, Camille Pacha prononce sur la crise ottomane, des paroles définitives « Allah est grand et Pelletan est son prophète ! ».

Son article d'hier se pare d'un titre qu'envierait plus d'un roman-feuilleton : *Le nouveau ministère viendra-t-il à bout du pouvoir occulte responsable de tant de fautes et de crimes ?*

Après cela, il n'y a plus qu'à faire marcher le cinématographe : c'est palpitant. Ce serait peut-être plus palpitant encore si cette question, au lieu d'être tournée vers la Turquie, était dirigée vers la France, car beaucoup de gens ont dû penser comme moi, en lisant ce titre, que Pelletan, enfin touché par la grâce du repentir, allait confesser publiquement les ignominies de son règne et ses accointances avec la Maçonnerie.

Mais non, la France n'intéresse plus Pelletan : la Turquie l'attire invinciblement par ses conspirations de Palais, le mystère tragique de ces harems où Pelletan renifle déjà une odeur plus piquante encore que celle qu'il respira au moment de l'affaire Syveton : « On m'a flanqué à la porte du ministère ? pense Camille Pacha, eh bien, je vais me vouer au ministère de la Porte ».

Et il le fait comme il l'a dit : le plus drôle, ce n'est pas de voir Pelletan donner son avis sur la crise ottomane avec la compétence de l'homme qui, en sirotant son « apéro » à la terrasse d'un café, a interrogé un marchand de tapis sur la constitution du nouveau ministère ; non, le plus comique, c'est de constater que Pelletan qui, cette semaine, vantait la politique des radicaux anglais, vitupère aujourd'hui contre la politique des radicaux turcs : vérité en deçà du Bosphore, erreur au-delà ! Car le comité *Union et Progrès* qui renversa la monarchie tyrannique d'Abdul Hamid, correspond à notre comité national de la rue de Valois.

Le président dudit comité exécutif de la rue de Valois s'appelle Bonnet ; à Constantinople, il doit s'appeler Fez, mais à part cette légère différence, la mentalité de ces gens-là est identique : qu'on en juge plutôt d'après l'article même de Pelletan :

Le régime qu'ils ont fait peser sur la Turquie soi-disant affranchie est invraisemblable. C'est d'abord, avec l'état de siège, le régime des cours martiales — et des cours martiales les plus aveuglément soumises au comité. Mais cela n'a pas suffi : on avait été ému par les assassinats de journalistes en plein jour, en pleine rue, assassinats restés toujours impunis, bien que tout le monde nommât les coupables. Il a été publiquement attesté dans un récent procès de cour d'assises que le comité avait des assassins à sa solde. On a même dit qu'il avait été question d'en envoyer un à un proscrit turc qui habite la France.

Ajoutez que ce régime, fort dépensier, ne vit que d'emprunts et ruine la Tourquie ; ajoutez que pour étouffer les révoltes qu'il soulève, il a dégarni la Tripolitaine de ses troupes, et facilité ainsi les opérations italiennes, et vous comprendrez qu'il soit détesté. Aussi croyait-on en être débarrassé aux élections qui devaient renouveler la Chambre. On se trompait : le comité avait pris ses mesures. Plut-on même donner un tel nom à la parodie, parfois tragique, d'opérations électorales d'où est sortie la Chambre actuelle ? On m'a cité tel village où les opposants (au nombre d'une soixantaine) ont été arrêté et battus de telle sorte que quelques-uns en sont morts.

Remplacez Turquie par France et vous aurez, de la main d'un maître, le tableau de l'œuvre radicale-socialiste chez nous, depuis vingt ans, y compris les assassinats.

Pourtant, les Turcs beaucoup plus avancés en civilisation que nos compatriotes, se sont vite lassés de ce régime.

Ils ont compris que ces Jeunes-Turcs qui se présentaient avec la camelote habituelle des démagogues : Justice en toc, Vérité en plaqué, Démocratie en titre fixe et Constitution dont les bases sont nickelées, n'étaient que des menteurs et des tyrans beaucoup plus redoutables qu'Abdul Hamid, parce qu'au lieu d'être un, ils étaient mille.

Alors, d'un vigoureux coup de rein, le peuple turc a basculé le comité *Union et Progrès* et fait appel à des ministres de l'ancien modèle, dont le passé garantit le présent.

Pelletan lui-même, est obligé d'avouer que ses amis ont exagéré et, en termes charmants, d'une savoureuse ironie, il leur fait la leçon.

Le comité a eu la main trop lourde. La Chambre nouvelle n'est composée que de ses partisans. Je sais tel pays où le gouvernement faisait les élections lui-même, les votes des électeurs n'étant qu'une formalité sans effet. Il avait la pudeur de réserver toujours quelques sièges à l'opposition.

Ne trouvez-vous pas que l'euphémisme est heureux ? Assassinats, viols, sophistication du suffrage universel, trahison en présence de l'ennemi, déprédations financières, toutes choses que Pelletan vient d'énumérer à l'actif du comité, se résument sous sa plume par ce mot : « *Il a eu la main trop lourde* ».

Evidemment, si le comité avait prié Pelletan de lui octroyer son concours, il aurait profité des leçons de ce « gouvernement » que Pelletan connaît bien et qui « a la pudeur de réserver quelques sièges à l'opposition ».

Peut-on avouer plus cyniquement que depuis quinze ou vingt ans, toutes nos élections, en France, ont été tripatouillées par les radicaux, tous nos sièges volés, sauf ceux que le gouvernement accordait aux nécessités de sa propre pudeur ?

Retenons donc pour la faire nôtre la conclusion de Pelletan :

Pour dénouer la situation, il ne suffit pas d'un homme bien intentionné, il faut un homme énergique.

Dissolution, amnistie, punition des assassins à gages, voilà les conditions inséparables d'une abolition du pouvoir occulte.

Voilà ce que, avec sa signature, on devrait placarder sur tous les murs de nos villages : la Vérité sort du puits, dit le proverbe, je crois qu'elle peut également sortir d'un tonneau d'alcool : la preuve !

Pelletan a proclamé la faillite du parti radical turc, renié ses amis de Constantinople, c'est la faillite universelle du parti radical.

Demain, il soulignera, avec la même clairvoyance obstinée, les méfaits des radicaux chinois ou papous.

Pelletan a été chez nous le Péril national, mais il est vraiment la Providence des autres nations qui devraient se cotiser pour lui faire une pension.

GUY DE CASSAGNAC.

BIEN MOUCHÉS

M. Samalens, député d'Auch, a adressé la lettre suivante au rédacteur en chef de la *Dépêche* :

Auch, le 23 juillet 1912.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

J'ai lu avec quelque surprise dans la *Dépêche* du 19 juillet 1912 une note en provenance de Vic-Fezensac, dans laquelle vous apprenez à vos lecteurs que « *à l'Alliance Républicaine, le D' Alaux avait prononcé une vibrante allocution contre le vote de la loi sur la R. P., souhaitant la recherche d'un terrain d'entente sur la base duquel pourraient s'entendre les républicains* » et que, à la *Fédération* et avec le même enthousiasme, les citoyens Gardère et Branet avaient fait voter un ordre du jour dans lequel les membres de la Fédération « félicitant les députés Dufrêche, Thierry-Cazes, Tournan et Noulens des votes qu'ils venaient d'émettre dans la discussion de la loi sur la R. P. et qui sont conformes aux traditions du vieux parti républicain et blâmaient l'attitude équivoque du député d'Auch qui ne peut donner satisfaction qu'aux électeurs réactionnaires dont il détient le mandat. »

Il m'a semblé qu'il n'était pas difficile de surprendre ces farouches défenseurs de la tradition républicaine en flagrant délit de *girouettisme* politique.

Je me suis rapporté à la circulaire adressée par MM. Alaux, Branet, Gardère et autres membres éminents de l'*Alliance* et de la *Fédération* à leurs concitoyens de Vic-Fezensac, à l'occasion des élections municipales du 5 mai 1912, et j'ai vu, non sans une malicieuse satisfaction, qu'en la circonstance ces candidats émettaient l'opinion suivante : « *La R. P. est un instrument merveilleux de pacification et de moralité politique, une garantie certaine de bonne administration. Nous en sommes des partisans convaincus.* »

Je ne veux pas aujourd'hui entreprendre une polémique au sujet de la R. P., qui est en instance devant les élus du suffrage restreint et qu'il est prématuré de soumettre au jugement du suffrage universel, et je ne me soucie en rien des commentaires de certains de mes adversaires sur mon attitude politique. Cependant, en guise de protestation et pour respecter l'histoire locale de Vic-Fezensac dans le trimestre dernier, je vous serai très obligé, monsieur le rédacteur en chef, de reproduire dans votre prochain numéro les avis successifs de MM. Alaux, Gardère, Branet et consorts sur cette question brûlante de la R. P. et de me permettre de constater que ces profonds politiciens de l'Alliance et de la Fédération ne craignent pas d'étaler publiquement et à quelques semaines d'intervalle des opinions qui se suivent, mais ne se ressemblent pas.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération distinguée. — D' SAMALENS, *député de l'arrondissement d'Auch.*

Sans commentaires !

Chambre de commerce d'Auch

Séance du 3 juillet

Présidence de M. Dufréchou

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, la chambre a :

Décidé en principe de s'élever contre toute taxation des marchandises pour servir de gage à l'emprunt destiné à assurer la reconstruction de la gare d'Auch, et l'établissement de l'avenue d'accès ;

Et de confirmer les pleins pouvoirs déjà donnés aux membres de la chambre de commerce d'Auch, pour s'entendre avec la municipalité d'Auch, et la Compagnie du Midi en vue de rechercher la meilleure solution de cette question ;

Donné acte à M. le président des réponses de M. le ministre des travaux publics concernant divers vœux émis par la chambre de commerce ;

Emis un avis favorable à la demande formée par les conseils municipaux de Vic-Fezensac, Caillavet, Cazaux-d'Anglès, Roquebrune, et Saint-Paul-de-Baise, tendant à obtenir la modification des heures de départ du courrier d'Eauze à Vic-Fezensac, et la mise en service dans le plus bref délai possible du tronçon de Castéra-Verduzan à Vic-Fezensac.

Ces divers vœux sont appuyés par M. Baqué qui insiste pour que la Compagnie du Midi fasse connaître les motifs invoqués par elle à l'appui de son refus de livrer ladite section à l'exploitation ;

Demandé le vote de la proposition de loi adoptée par le Sénat le 6 juin 1911, apportant modification des art. 106, 107, 108 et 109 de la loi municipale (responsabilité des dommages causés aux propriétés en cas de troubles), proposition établissant en principe que la responsabilité des dommages-intérêts accordés aux victimes des crimes et délits est partagée par moitié entre la commune et l'Etat ;

Donné un avis favorable à la demande de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire formée par M. Barris, coiffeur à Auch ;

Délégué MM. Dufréchou, président, et Jeanneau, vice-président de la chambre pour représenter la chambre de commerce à la réunion générale de l'office des transports du Sud-Ouest devant avoir lieu à Toulouse, le lundi 8 juillet, à 9 heures du matin ;

Appuyé les divers vœux émis par ledit office concernant la création de nouveaux trains, la délivrance, à titre d'essai, de billets d'aller et retour de toutes classes valables 25 jours pour les stations thermales de la Bourboule, le Mont-Dore, Chamblet-Néris (Néris-les-Bains), Cransac, Evaux-les-Bains et Rocamadour (Miers), les réductions proposées par la Compagnie du Midi sur les prix des billets « dits de famille » ;

Les améliorations proposées par les Compagnies du Nord, d'Orléans et des ceintures pour le transport des bestiaux ;

Emis le vœu que le service de la répression des fraudes ne puisse déférer un commerçant à la justice qu'après une contre-expertise contradictoire et, à plus forte raison, que le parquet ne puisse sans avoir fourni cette garantie au commerçant, le considérer comme inculpé ou le renvoyer devant la police correctionnelle;

Sur la proposition de M. Dufréchou, que les bureaux télégraphiques soient ouverts dans les chefs-lieux d'arrondissements jusqu'à minuit afin de permettre l'envoi de lettres télégrammes ;

Postes, télégraphes et téléphones

Dans quelques localités des abonnés au téléphone ont consenti à mettre leur poste à la disposition du public, les dimanches et jours fériés, de 10 ou 11 heures du matin à 7 heures du soir, pendant les heures de fermeture des bureaux téléphoniques.

A partir du 28 juillet prochain, des conversations pourront être échangées au moyen des installations de :

MM. Dubarry, à Castelnau-d'Auzan ; Armand et Cie, à Masseube ; Grand Hôtel, à Miélan, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Il sera perçu une taxe supplémentaire de 15 centimes par communication de départ.

ARRONDISSEMENT D'AUCH

AUCH. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira samedi prochain 27 juillet, à 9 heures du soir.

Voici le sommaire de cette séance :

1. Désignation d'un membre du Conseil municipal pour le comité d'inspection et d'achat de livres de la bibliothèque.
2. Installation d'une sonnerie d'appel en cas d'incendie.
3. Assurance du personnel de la ville.
4. Assurance des apeurs-pompiers.
5. Demande de location de la chasse dans la forêt communale.
6. Avis du conseil sur le budget primitif de l'hospice.
7. Budget primitif de 1913.
8. Budget additionnel.
9. Traité Lacroix.
10. Extension du quartier du Garros.
11. Achat du séminaire.
12. Avis du conseil sur une demande de dérogation du repos hebdomadaire.
13. Demande de l'Institut commercial.
14. Demande de M. Barutel.
15. Demande du sanatorium postal.
16. Demande des gardes-champêtres et des agents de police.
17. Demande de M. Francou, architecte.
18. Demande en résiliation d'un banc au marché.
19. Rapport des commissions.
20. Avis du conseil sur une demande de bourse.

Brevet d'aptitude militaire. — Les examens du brevet d'aptitude militaire ont eu lieu les 18, 19 et 20 juillet. La commission mixte de notre Société de préparation militaire avait présenté quinze candidats. Douze ont été reçus définitivement et un a dû abandonner le concours par suite d'accident, après avoir subi avec succès les épreuves de tir.

Toutes nos félicitations.

Vol. — Ces jours-ci, M. Castéra, fermier à Lagrange, commune d'Aubiet, s'est aperçu qu'un malfaiteur s'était introduit chez lui en son absence et qu'il lui avait dérobé une somme de 390 francs qui se trouvait dans la poche d'un gilet placé dans la chambre à coucher.

M. Castéra a déposé une plainte à la gendarmerie de Gimont.

Société des pêcheurs à la ligne. — Résultat du concours de pêche :

Prix au plus petit poisson : MM. Gabriel Dartigues et Louis Broustet, ex-æquo.

Catégorie du nombre. — 1. MM. Fabres et Dispans ex æquo ; 3. Vivent ; 4. Dajan ; 5. Daurian ; 6. Berges ; 7. Edouard Campardon ; 8. Théophile Cazes ; 9. Mercadier ; 10. Meyssanet ; 11. Forget fils ; 12. Maga ; 13. Derope ; 14. Fossat ; 15. Joseph Cizos ; 16. Causse, adjudant ; 17. Louis Ardaneuf ; 18. Pourcet ; 19. Maurice Casteran ; 20. Antoine Lafourcade; 21. Gardères ; 22. Trépont ; 23. Clerc ; 24. Rhumebe ; 25. Raymond Lacaze ; 26. Faleres ; 27. J.-L. Labadens ; 28. Georges Lestrade ; 29. Garric ; 30. Emile Colomés ; 31. Firmin Lescure ; 32. Raymond Bernabé ; 33. Louis Canut; 34. Roucaud ; 35. Léopold Tournier ; 36. Forget père ; 37. Bégué, comptable ; 38. Laffargues ; 39. Dencitz ; 40. Condré Louis ; 41. Joseph Bernabé ; 42. Dorgan ; 43. Clément Larrieu.

La distribution des récompenses aura lieu samedi 27 juillet, à 8 heures du soir précises, au siège social, café Colomes.

Il ne sera envoyé aucune convococation personnelles, la présente insertion en tenant lieu.

Concours de gymnastique. — Nous apprenons avec plaisir les succès remportés dimanche dernier par la jeune Société catholique l'Alerte d'Auch, du C. A. S. M., au concours de gymnastique de Valence-d'Agen.

Vingt-trois Sociétés ont pris part à ce concours et nos jeunes gymnastes ont obtenu une palme et une médaille d'or, une médaille d'argent et une de bronze, pour leurs excellents mouvements d'ensemble, ceux de canne, de boxe, de barre fixe, etc., et surtout pour leur remarquable batterie que nous avons déjà eu l'occasion d'admirer et d'applaudir au festival du 30 juin dernier.

Toutes nos félicitations et nos encouragements à ces jeunes vaillants.

LABARUHE. — Banquet. — M. le baron de Clermont, maire de la coquette et riante commune de Labarthe, réunissait autour de sa table, dimanche dernier, son conseil municipal ainsi que la jeunesse conservatrice. Ces vaillants électeurs, au nombre d'une quarantaine environ, heureux de répondre à l'aimable invitation de M. de Clermont et de lui témoigner une fois de plus leur attachement, lui remirent avant le banquet un superbe drapeau comme gage de leur reconnaissance et de leur fidélité. Très sensible à cette marque d'attention, M. de Clermont remercia avec beaucoup d'à propos cette phalange de jeunes gens et les conduisit ensuite à la salle du banquet où était servi un repas choisi et varié auquel tous les convives s'empressèrent de faire honneur. Au champagne, M. Ludovic Barada, fils du sympathique adjoint et ancien maire de Labarthe, se leva et adressa à M. de Clermont un discours plein de délicatesse, le remerciant de son gracieux accueil et le félicitant pour l'esprit d'impartialité et d'équité avec lequel il a toujours rempli ses délicates fonctions de maire et pour l'intelligence avec laquelle il a su effacer les divisions créées des luttes personnelles en prêchant la paix et la concorde. En termes élogieux, M. Barada retraça brièvement la vie politique et administrative de M. de Clermont et lui assura que lui et ses amis l'aideront toujours à combattre honnêtement pour des idées et des principes, en se ralliant à sa noble et fière devise : « Pour Dieu et la Patrie ! »

M. Barada termina en rendant hommage à la famille de Clermont et leva son verre en son honneur, ainsi qu'aux futurs succès du parti conservateur.

A son tour, M. de Clermont remercia en termes émus le jeune orateur et ami et, s'adressant ensuite à tous ses convives, il leur exprima la grande joie qu'il éprouvait de les voir aussi unis dans leurs idées et leurs convictions, désirant ardemment que ce sentiment d'union et de fraternité prenne encore plus d'extension dans sa chère petite commune de Labarthe. Les convives se sont ensuite retirés avec l'espoir de se retrouver encore plus nombreux en une semblable circonstance.

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

CONDOM. — Concours agricole. — Le concours du comice agricole qui aura lieu à Condom les samedi 3 et dimanche 4 août promet d'être particulièrement intéressant.

Dès samedi matin, il sera fait des essais de diverses machines, brabants, sarcleuses, houes décharusseuses, etc.

Après midi, concours d'animaux de race bovine gasconne, au foirail Saint-Michel, pendant que, sous le cloître, se tiendront l'exposition des vins et eaux-de-vie, celle de la volaille et enfin un superbe assortiment de machines agricoles de tout genre.

Nous rappelons que les engagements pour les diverses sections du concours seront reçues chez M. Dubourdieu, à Saint-Puy, jusqu'au lundi 29 juillet. Il sera immédiatement répondu à toute demande de renseignements. On peut d'ailleurs consulter les affiches placées dans toutes les communes intéressées.

Convocation. — Les membres du Comice agricole de Condom et de l'Armagnac sont convoqués pour demain samedi 27 juillet, à deux heures et demie de l'après-midi, dans la grande salle du cloître (escalier B), pour l'examen des deux questions suivantes :

1. Organisation du concours et nomination du jury.
2. Création d'une école d'artillerie et de tonnellerie.

EAUZE. — Représentation dramatique. — Mardi prochain, 30 juillet, à 3 heures et demie très précises, grande représentation dramatique au Théâtre municipal, spécialement aménagé pour la circonstance.

On jouera « Les Oberlé », drame patriotique en 5 actes, par Edmond Haraucourt, d'après le roman de René Bazin, de l'Académie Française. Les organisateurs se sont assuré le concours de Mlle Ceciy Gardenal, des Variétés de Toulouse et des théâtres de plein air de Bordeaux, Marseille, etc., de Mme Samati, professeur de déclamation et de M. Georgey, des théâtres de Toulouse.

Prix des places : Réservées numérotées, 2 fr. (en location, 2 fr. 25) ; premières, 1 fr. 50 en location, 1 fr. 75) ; secondes, 1 fr.

Location comme d'habitude.

ARRONDISSEMENT DE LECTOURE

FLEURANCE. — Distribution des prix. — La distribution des prix aux élèves de la pension libre dirigée par Mlles Charlot aura lieu mercredi prochain 31 juillet, à 13 heures, dans l'intérieur de l'établissement, rue Gambetta, n° 135.

Cette solennité sera présidée par M. le curé-doyen assisté de ses vicaires et de nombreux prêtres de la région.

Le discours d'usage sera fait par Mlle Emilie Charbot.

ARRONDISSEMENT DE MIRANDE

MASSEUBE. — Courses du 28 juillet. — En vue de la réunion qui aura lieu sur l'hippodrome de Verdier, dimanche prochain 28 juillet courant, à deux heures et demie du soir, la Société hippique de Masseube a reçu les engagements ci-après, lesquels sont au nombre de cinquante-un :

Prix de la Société sportive d'Encouragement, plat, 500 francs. — Janissaire et Jonas, à M. Marré ; Audette et Régina III, à M. Faudonas ; Jeannette, à M. Cazaux.

Prix de la Ville de Masseube, trot, 1.000 fr., Intendant, à M. de Taffin de Tilques ; Hébé, à M. Renard-Manceau ; Gavotte, à M. Poudès ; Gaplie, à M. Foulon ; Iva-C et Hautain, à M. Julien Sourroubille ; Ivresse, à M. Alphonse Sourroubille ; Hernani, à M. Daubriac; Haute-Lutte, à M. Gary.

Prix de la Société d'Encouragement, plat, 600 francs. — Elleirbag, à M. Embry ; Glaneuse III, à M. J. Maraval ; Tirelire, à M. Dick-Kalley ; Phèdre, à M. L. Lapierre ; Ma-Jole II, à M. D. Guestier ; L'Epave et Laura, à M. H. Baron ; Salandaluza et Man-Darguin, à M. A. Reiss.

Prix du Gouvernement de la République, arabes et anglo-arabes, plat, 1.000 francs. — Connétable, à M. le baron de Gasquet ; Incitatus II et Lautrec, à M. D. Guestier ; Diagoras, à M. J. Delavaud ; Narangeville, à M. P. Coudert ; Céphise II, à M. L. Lapierre ; Ninette VII, à M. H. Baron.

Prix Verdier, trot, 500 francs. — Intendant, à M. de Taffin de Tilques ; Gavotte, à M. Poudès ; Gaplie, à M. Foulon ; Fédora, à M. Lacoste ; Hernani, à M. Daubriac ; Fanfaron, à M. J. Reygnier ; Ivresse, à M. A. Sourroubille; Iva-C, Hautain et Emiralda, à M. J. Sourroubille ; Haute-Lutte, à M. Gary.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, course de haies, 1.200 francs. — Glaneuse III, à M. J. Maraval ; Mauvaise-Gale et Adorable, à M. D. Guestier ; Clara II et Loulotte III, à M. F. Folin ; Risette III, à M. A. de Tauzia ; Low-Kent, à M. H. Baron.

Prix des Dames, steeple-chase militaire, 3e série, 225 francs. — Dunkerque, au maréchal des logis Fourtané, du 9e chasseurs ; Lisette, au maréchal des logis de Wettes, du 9e chasseurs ; Catherine-de-Magenta, au maréchal des logis Moncla, du 9e chasseurs).

Vu le nombre considérable d'engagements, la journée de dimanche s'annonce comme des plus intéressantes. L'aménagement de l'hippodrome est terminé et grâce à la modicité des prix d'entrée cette réunion sera le rendez-vous de quantité de curieux, d'ailleurs attirés par la vieille réputation de nos fêtes.

Afin d'éviter l'encombrement et, par suite, les accidents toujours possibles dans les agglomérations de foule, un emplacement spécial sera réservé sur la pelouse aux voitures et aux automobiles munies d'une carte de pesage.

ABONNEMENTS A 50 CENTIMES

L'EXPRESS DU MIDI met à la disposition de ses lecteurs allant en vacances des ABONNEMENTS DE SAISON partant de n'importe quelle date et finissant au gré de l'abonné.

Le prix de ces abonnements est calculé à raison de CINQUANTE CENTIMES par semaine pour toute la France, et de UN FRANC par semaine pour l'étranger.

Ces abonnements peuvent être pris dans nos bureaux ou nous être demandés par lettre ACCOMPAGNÉE D'UN MANDAT POSTAL.

Nous ne pouvons faire recouvrer le montant de ces abonnements ; nous ne pourrions donc donner suite à une lettre non accompagnée du montant de l'abonnement souscrit.

CRAVATES et Ceintures pour Messieurs. A L'IDÉAL, Toulouse.

Dernière Heure

NOUVELLES MILITAIRES

Les Ecoles militaires d'artillerie et du génie

Paris, 25 juillet.

Par décret, le groupe des officiers élèves du génie et de la division technique de la même arme de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie sont réunis à Versailles à la division des sous-officiers élèves officiers du génie de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie, sous la dénomination d'Ecole militaire du génie.

Les divisions des élèves officiers de l'artillerie métropolitaine et coloniale et du train des équipages de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie sont réunies à Fontainebleau au groupe des officiers élèves d'artillerie et d'artillerie coloniale, sous la dénomination

Les dates pour les examens du second degré seront annoncées, par voie d'affiche, au Lycée Louis-le-Grand.

En raison du petit nombre des candidats qui ont déclaré cette année vouloir passer leurs examens oraux à Lyon, ce centre d'examens sera supprimé en 1912.

Les candidats qui s'étaient fait inscrire pour ce centre sont invités à faire connaître le plus tôt possible au général commandant l'école à Paris le centre dans lequel ils désirent être examinés.

Les centres en dehors de Paris sont : Pour le premier degré : Bordeaux, Marseille et Montpellier ; pour le deuxième degré : Bordeaux et Marseille.

Un avis ultérieur, inséré vers les premiers jours d'août, fera connaître les dates des examens dans les centres de province.

Les appellations des officiers de commandement

Paris, 25 juillet.

Le ministre de la guerre a soumis à l'approbation du président de la République l'abrogation du décret du 4 février 1911 qui étendait à tous les officiers, quel que fût leur situation, les appellations jusqu'alors réservées, par un usage immémorial, aux seuls officiers de commandement.

On en revient ainsi à l'article 73 du décret du 23 mai 1910, qui consacrait le régime constamment suivi jusqu'en 1911 et qui est de réserver aux officiers de commandement leur appellation traditionnelle et de maintenir aux officiers des différents services les appellations correspondantes dans leur hiérarchie propre à leur emploi et à leur grade.

Le rétablissement des tables d'officier

Paris, 25 juillet.

Sur le rapport du ministre de la guerre, le président de la République vient de prendre le décret annoncé aux termes duquel tous les officiers célibataires, jusqu'au rang de lieutenant inclus, doivent prendre leur repas en commun, en une ou plusieurs tables.

Dans ce dernier cas, la répartition est toujours faite par fraction constituée.

Le chef de corps peut accorder, à titre exceptionnel et pour des motifs dûment justifiés, des autorisations temporaires de ne pas vivre à la table commune.

Le lieutenant le plus ancien de chaque table en est le président.

Les ordonnances

Paris, 25 juillet.

Il a été rendu compte au ministre de la guerre des inconvénients que présente l'application, faite encore dans certains corps, de la prescription de la circulaire du 18 décembre 1906, en vertu de laquelle le soldat ordonnance doit marcher dans le rang toutes les fois que son officier marche avec l'unité constituée qu'il commande.

Le résultat de cette prescription, lorsqu'elle est obéie à la lettre, est en effet que les lieutenants, par exemple, dont l'unité marche tous les jours, ne disposent jamais pour leur service personnel, à leur domicile, du soldat ordonnance auquel ils ont droit.

Le ministre, par voie de circulaire, rappelle aux chefs de corps que l'article 89 du règlement du 25 mai 1910 définit la règle générale qui, en dehors des cas d'inspection, prises d'armes plus ou moins générale, manœuvre de garnison ou autre, doit guider les colonels dans le choix des exercices à imposer aux soldats ordonnances.

COURSES DE CHEVAUX

A COMPIÈGNE

Paris, 25 juillet.

Demain courses à Compiègne. Partants et montes probables :

Prix de la Remise : Pierrot-IV ou Galipeaux (Sherrah), Enios (Mac Gée), Ribleuse (Garner), Padirac (Salsano), Septante (J. Childs), Forzy (X), Kelle (S. Davis).

Prix du Lièvre : Comédia (Sharpe), Fils-du-Ciel (Sumter), Lo-Bresche (J. Bara), Durance (G. Mitchell).

Prix du Puits du Roi : Pinmore (O'Neill), Dangeau (A. Woodland), Beni-Gloé (G. Bartholomew), Petit-Napoléon (G. Mitchell), Claque-Sec (Sumter), Partant douteux : Faranddle-IV (X).

Prix des Actionnaires : Le-Futur (M. Broudeloux), Gavarni (M. Laffargue), Coryndon (X), Brin (Comte A. Niel), Bombay (M. Clergues), Sultane-II (M. Seignouret), Corroi (X), Pandailhan (M. Jorry), Souk (X), Laretto-II (M. Dandlau), For-Ever-IV (M. de Chavagnac), Finstermunz (M. de Sarret), La-Meyze (M. Mallarmé), Séla-Eva (M. de Noaillan), Sacha-II (X), Carissima (M. de Nexon), Djebel-II (M. Domezin), Rébuffade (X), Frénétique (M. Carraciolo), Boril (M. Rajon).

Pronostics :

Paris-Sport. — Prix de la Remise : Ecurie André, Royaliste ; Prix des Actionnaires : Rydon, Le-Futur ; Prix du Puits-du-Roi : Pinmoire, Ben-Y-Gloé ; Prix du Lièvre : Comédia, Fils-du-Ciel ; 4e Prix de la Société des Steeple-Chases de France : Balsamine-VI, Coquette-V ; Prix de Champlieu : Amiens, Mont-Martel.

La Liberté. — Prix de la Remise : Ecurie André, Royaliste ; Prix des Actionnaires : Rydon, Le-Futur ; Prix du Puits-du-Roi : Pinmoire, Ben-Y-Gloé ; Prix du Lièvre : Comédia,

LES ÉLÉGANTS SE COIFFENT CHEZ MAXIM'S CHAPELIER SPÉCIALISTE
38, Rue Alsace-Lorraine
Les Timbres-rabais (verts) sont offerts gratuitement à la clientèle.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des actionnaires de la Société Anonyme des **Chaux et Ciments de Saint-Martin-Damiatte** (Tarn), primitivement fixée au 28 courant, est remise à une date ultérieure

BOURSE DE PARIS

Du 25 Juillet (par dépêche télégraphique)

FONDS D'ÉTAT	COURS PRÉCÉD.	COURS DU JOUR
3 %.....cpt	92 20	92 05
3 %.....tme	92 07	91 95
3 % amortissable	94 ..	94 25
Tunisienne 3 % 1892	428 25	403 ..
Angleterre 2 1/2 %.....cpt	74 30	.. ..
Angleterre 2 1/2 %.....tme	74 40	.. ..
Argentine 5 % 1886	520 ..	518 50
Autriche 4 % or (10 flor.)	97 15	97 05
Brésil 5 % 1883 funding	101 75	101 50
Chine 5 % 1903	508 ..	508 ..
Congo (Bons à lots 1888)	77 50	78 50
Egypte unifiée	101 ..	101 ..
Espagne 4 % Ext. 450 p.....cpt	93 50	93 ..
Espagne 4 % Ext. 450 p.....tme	93 65	93 52
Haïti 1875	507 ..	508 50
Hongrie 4 % or (40 flor.)	91 20	91 45
Italien 3 3/4	97 ..	.. ..
Japon 4 % 1905	92 20	92 10
— 5 % 1907	106 45	106 25
Portugal 3 %.....cpt	64 60	64 75
Portugal 3 %.....tme	64 70	64 70
Russe 4 % 1867-1889	92 50	92 50
— 4 % 1880	92 25	92 25
— 4 % 1889	91 75	91 80
— 4 % 1890, 3e S	91 80	.. ..
— 4 % or 1893	93 35	93 ..
— 4 % or 1894	92 50	.. ..
— 4 % cons. 1er et 2e série	93 90	93 55
— 4 % 1901	92 30	92 60
— 3 % or 1891	79 40	79 10
— 3 % 1896	77 60	77 30
— 3 1/2 % 1894	84 05	83 90
— 5 % 1906	105 ..	104 70
— 4 1/2 1909	99 50	99 50
Ottoman Dette unifiée 4 %	90 45	90 55
— 4 % 1890 consolidé	463 ..	460 50
— 4 % 1902 douane	474 ..	470 50

ACTIONS		
Banque de France.....cpt	4196 ..	.... ..
Banque de France.....tme	4220 ..	.... ..
Banque Paris et Pays-Bas	1796 ..	1705 ..
Comptoir National d'Escompte	977 ..	976 ..
Crédit Foncier de France	835 ..	835 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1523 ..	1519 ..
Crédit Lyonnais.....tme	1516 ..	1517 ..
Société Générale	824 ..	824 ..
Banque Nationale Mexique	975 ..	.... ..
Banque Centrale Mexicaine	402 50	390 ..
Banque ottomane.....cpt	675 ..	678 ..
Banque ottomane.....tme	667 ..	665 ..
Bône-Guelma.....cpt	648 ..	654 ..
Bône-Guelma.....tme	669 50	.... ..
Est-Algérien.....cpt	666 ..	669 ..
Est-Algérien.....tme	.... ..	.... ..
Est (capital).....cpt	904 ..	912 ..
Est (capital).....tme	906 ..	909 ..
Lyon à la Méditerranée.....cpt	1230 ..	1240 ..
Lyon à la Méditerranée.....tme	1234 ..	1240 ..
Midi (capital).....cpt	1118 ..	1125 ..
Midi (capital).....tme	1122 ..	1130 ..
Nord (capital).....cpt	1630 ..	1644 ..
Nord (capital).....tme	1636 ..	1641 ..
Orléans (capital)	1330 ..	1340 ..
Ouest (capital)	900 ..	900 ..
Ouest-Algérien	633 ..	630 50
Autrichien	760 ..	.... ..
Lombards (Sud Aut.)	103 ..	.... ..
Nord-Espagne.....cpt	464 ..	462 ..
Nord-Espagne.....tme	464 ..	464 ..
Portugais	295 ..	.... ..
Saragosse.....cpt	444 ..	444 ..
Saragosse.....tme	444 ..	.... ..
Wagons-Lits ord.	440 ..	.... ..
— privil.	449 ..	445 ..
Général Transatlantique ord.	208 50	210 ..
Messageries Maritimes ord.	146 ..	148 75
Métropolitain de Paris	612 ..	612 ..
Omnibus de Paris	735 ..	730 ..
Métaux	836 ..	.... ..
Jeumont	461 ..	462 ..
Suez Canal Maritime ter.	6040 ..	.... ..
Société Civile	4270 ..	4270 ..
Procédé. Thomson-Houston	759 ..	757 ..
Société d'Electricité de Paris	676 ..	678 ..
Rio Tinto.....tme	1997 ..	1993 ..
Sosnowice.....cpt	1594 ..	1580 ..
Sosnowice.....tme	1585 ..	.... ..
Tabacs Ottomans	357 ..	355 ..
— Portugais	498 ..	496 ..
Bénédictine Abb. Féc.	13490 ..	.... ..
Mines de Carmaux	2550 ..	2555 ..

APRÈS BOURSE		
3 %.....	92 25	92 25
De Beers	490 ..	489 ..
East Rand	75 ..	73 50
Rand Mines	163 50	163 ..
Goldfields	95 50	94 ..

BOURSE DE MADRID	
Intérieure	84 70

OBLIGATIONS		
Marseille 1877	410 75	410 75
Ville de Paris 1865 4 %	538 50	538 50
— 1871 3 %	395 ..	391 ..
— 1875 4 %	524 50	522 ..
— 1876 4 %	524 50	522 ..
— 1892 2 1/2 %	319 ..	316 ..
— 1894-1896 2 1/2 %	319 50	318 ..
— 1894-96 2 1/2 % quart	85 25	84 25
— 1898 2 %	379 ..	379 50
— 1898 2 % quart	97 ..	96 25
— 1904 2 1/2 %	406 25	407 ..
— 1905 2 3/4 %	368 50	.... ..
Communales 2 60 % 1879	453 25	455 ..
Foncières 3 % 1879	494 ..	495 ..
Communales 3 % 1880	496 ..	496 ..
Foncières 3 % 1883	401 75	400 ..
— 2 60 % 1885	422 ..	.... ..
Communales 3 % 1891	387 ..	385 ..
— 2 60 % 1892	414 ..	414 ..
Foncières 2 80 % 1895	432 ..	431 ..
Communales 2 60 % 1899	422 50	421 ..
Foncières 3 % 1903	490 ..	488 ..
Communales 3 % 1906	490 ..	490 ..
Foncières 3 % 1909	257 ..	257 ..
Bône-Guelma %	417 ..	416 ..
Est-Algérien 3 %	398 ..	398 ..
Est 3 % ancienne	419 ..	420 50
Midi 3 % ancienne	410 50	410 50
Nord 3 % ancienne	425 ..	424 75
Orléans 3 % ancienne	411 ..	411 ..
Ouest 3 % ancienne	416 ..	418 ..
Ouest-Algérien 3 %	401 25	.... ..
P.-L.-M. fusion ancienne	409 75	409 75
Autrichien 3 % 1er hypothèque	403 50	392 ..
Lombardes 3 % ancienne	262 25	262 ..
Nord-Espagne 1er hyp.	363 25	363 50
Portugais 3 % 1er hyp.	307 ..	.... ..
Sao Paulo Rio Grande	460 ..	460 ..
Saragosse 1er hyp.	355 ..	350 75
Santa Fé 5 %	448 ..	.... ..
Smyrne Cassaba 4 % 1894	439 ..	.... ..
Wagons-Lits 4 %	440 ..	.... ..
Panama (bons à lots)	428 ..	.... ..
Suez 5 %	605 ..	607 ..
Suez 3 %	426 ..	433 50

CHANGE

Chèque versement (papier court)

Londres	25 24 ..	à 25 27 ..
Allemagne	123 .3|16	à 123 .5|16
Belgique	99 .9|16	à 99 11|16
Espagne	469 .1|2	à 474 .1|2
Hollande	203 .7|8	à 203 .3|8
Italie	98 .7|8	à 99 .1|8
New-York	515 ..	à 518 ..
Portugal	504 ..	à 514 ..
St-Pétersbourg	265 ..	à 267 ..
Suisse	99 15|16	à 100 1|16
Vienne	104 1|16	à 104 13|16

Papier à 3 mois		Ech. l'étr.
Londres	25 21 .1|2 à 25 24.1|2	4 %
Allemagne	123 .3|16 à 123 .7|16	5 %
Belgique	99 11|16 à 99 13|16	4 %
Espagne	464 .1|2 à 473 .1|2	4 %
Hollande	203 .7|8 à 203 .3|8	4 %
Italie	98 .7|8 à 99 .1|8	5 %
New-York	515 .. à 518 ..	6 %
Portugal	504 .. à 514 ..	6 %
St-Pétersbourg	265 .. à 267 ..	5 %
Suisse	99 15|16 à 100 1|16	4 %
Vienne	104 1|16 à 104 15|16	5 %
Buenos-Ayres (or)	127 27..	..

MARCHÉ EN BANQUE

Alagoas 5 % or	426 ..	427 ..
Briansk (coupure 100)	537 ..	554 ..
Chemins Ottomans	204 ..	204 ..
Monaco ac	5200 ..	5210 ..
Cape Copper	191 50	189 50
De Beers ord	490 ..	489 ..
Huanchaca	69 25	68 75
Charbonnage Laviana	40 75	41 ..
Syndicat Minier	.. ..	.. ..
Shansi	.. ..	.. ..
Maltzoff	975 ..	984 ..
Spies pétrole	31 25	31 ..
Tharsis	169 50	167 50
Chartered	34 50	34 50
East Rand	75 ..	73 50
Goldfields	94 50	94 ..
May	16 25	.. ..
Rand Mines	164 ..	163 ..
Robinson Gold	119 ..	.... ..

BOURSE DE LONDRES

Consolidé ang.	74 ..	Italien	98 ..
3 % français	91 .1|2	Suez	239 .1|2
Banq. ottomane	16 .1|2	Egypte	100 .1|4

COURS DES PRIMES

3 % dont 50	92 40	dont 25	92 12
3 % dont 10	92 17	Extér. dont 50	.. ..
Banq. ottom. d. 5	.. ..	dont 2 fr. 50	.... ..
Rio dont 20	1991 ..		.... ..
Rio dont 10	1997 ..	dont 5	2007 ..

BOURSE DE TOULOUSE

Fonds d'Etat français. — 3 % au porteur, 92 20; amortissable, 94.

Fonds garantis par le gouvernement français. — Obligations Madagascar 2 1/2 % 1897, 76 55.

Emprunts de villes (Ville de Paris). — Obligations 1865, 4 %, 538 50 ; 1875, 4 %, 524 50 ; 1894-1896, 2 1/2 %, 319 50 ; 1904, 2 1/2 %, 406 25 ; 1912 10 fr. payé, 287.

Valeurs françaises. — Oblig. Communales 1879, 2 60 %, 453 25 ; Foncières, 1885, 2 60 %, 422 ; Communales 1899, 2 60 %, 422 50; Foncières 1909, 257.

Valeurs françaises. — Crédit Lyonnais, ex-coup. 30, 1.520 ; Est, act. de jouissance, ex-coup. 59, 416 ; Lyon à la Méditerranée (Paris à), act. ex-coup. 108, 1230; Fusion 3 % anc. 409 75 ; Midi, oblig. 3 % anc. 410 50 ; Nord, act. ex-coup. 110, 1.630 ; oblig. 3 % nouv. 427 75 ; Orléans, oblig. 3 % anc. 410 ; Ouest, ob. 3 % nouv. 440 ; Thomson-Houston ex-c. 21, 759.

Fonds d'Etat étrangers. — Ext. Espagne coup. 89 pesetas 95 35 ; Russe 3 % 1891, 79 40 ; 5 % 1906, 105.

Valeurs étrangères. — Andalous (Ch. de fer), ob. 3 % 1re série (revenu fixe), 320 ; Lombardes, 4 %, 385 ; Nord de l'Espagne (Ch. de fer), oblig. 3 % 1re série 369 25 ; Saragosse (Ch. de fer), ob. 3 % 2 H. 351.

Valeurs diverses (actions). — Mines de Carmaux, ex-coup. 63, 2539 ; Verreries de Carmaux, ex-coup. 56, 775 ; Ch. de fer du sud-ouest ex-coup. 30, 390; Grands Cafés, ex-coup. 24, 552.50.

Valeurs diverses (obligations). — Ville de Toulouse 1889 (500 fr.), 500 50 ; Ch. de fer du sud-ouest 4 %, 475 ; Eclairage et chauffage Cauterets, 5 %, 491 50; Grands Cafés 4 %, 482 ; Soc. des Forces Motrices de l'Agout 5 %, 486 50.

Cours authentique des valeurs ne figurant pas à la cote officielle. — Act. Le Loyer Acquéreur, Ex. c. 2, 110.

Changes. — Espagne les 100 pesetas 94 40 ; Londres 25 23 à 25 26 ; Berlin, 123 1/16 à 123 5/16.

ON DONNE des étuis-papier à faire chez soi. Ni apprentissage, ni matériel. 120 fr. par mois. Ecrire : Fabrique Poilet-Cabane, articles fumeurs, Avignon (Vaucluse).

VIOLON, VIOLONCELLE
Achète très cher, même en mauvais état. Ousset, 10, allées Lafayette, 1er étage, Toulouse. 9 h. à 1 h. Se rend à domicile.

VERNET-LES-BAINS
LE PARADIS DES PYRÉNÉES
Eaux sulfureuses sodiques (28° à 66°). Traitement des Rhumatismes, Névroses, Affections respiratoires (non tuberculeuses), Convalescences, etc. Etablissements thermaux des plus modernes en communication directe avec des hôtels de premier ordre. Pension de 11 à 30 francs. Casino, Jeux, Théâtre, etc. Climat frais et sec. Album n° 10 sur demande à la Direction.

SALIES-DE-BÉARN
Villa Arriail, J. Salle-Estradère, propriét.-directeur. Pension pour familles. Attenant à l'établ. thermal. Appartements meublés. Facilités de cuisine. Prix modérés. Cuisine très soignée. **Grand jardin ombragé.**

BAGNÈRES-DE-BIGORRE
A LOUER pour la saison **très belle Villa**, dans parc ; eau, gaz, électricité, 15 lits. 2.500 fr. **Noguès**, villa Alix.

Fabrique de Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie
Fondée en 1863
Maison AVERSENQ
4, Rue de la Poste — TOULOUSE
Seule fabrique importante du Sud-Ouest de la France
Parures de Mariage — Diamants — Perles — Pierres fines
Achat, Echange et Réparation
Transformation des bijoux démodés
— DEVIS SUR DEMANDE —
— ORFEVRERIE, ARGENT ET METAL —
Gros et Détail
La Maison n'a aucune Succursale en ville

MONTEGUT-SEGLA
Autorisée par l'Académie de Médecine et par l'Etat, l'eau minérale de
MONTÉGUT-SÉGLA
prépare et complète toutes les cures.
AFFECTIONS DE L'ESTOMAC ET DU FOIE
MALADIES des REINS et de la VESSIE
Eau de Table incomparable
12, Boulev. d'Arcole, TOULOUSE

Transmission d'Offices Ministériels
Cabinet Paul MOULS
Ancien officier ministériel
36, Rue Alsace-Lorraine, 36 — TOULOUSE
GRAND CHOIX DE
GREFFES : d'Appel, Civils, de Commerce et de Paix.
ETUDES : d'Avoué, Notaire, Huissier, Commissaire-Priseur.
Affaires exceptionnelles et urgentes
Recouvrements à forfait, direction de procès, litiges de chemins de fer, successions, etc., etc.

AUTOMOBILES CASZALOT
Ingén.-Construct., 14, *place du Palais-de-Justice*
Réparations — Transformations
ROUES AUXILIAIRES ET AMORTISSEURS
(Modèles déposés)
CARROSSERIE AUTOMOBILE

STATIONS THERMALES ET BALNÉAIRES DU MIDI

Maisons recommandées

TRÉBAS-LES-BAINS (Tarn) Saison du 24 Juin au 1er Octobre
Eaux Minérales les plus cuivreuses connues. Incomparables dans toutes les maladies de la Peau et des Muqueuses, Goutte, Rhumatisme, Affections utérines, Bains, Pulvérisations, Douches, Irrigations, Buvette. Notice au directeur J. BERMOND, *franco* sur demande. HOTEL DES BAINS, table d'hôte depuis six francs par jour, petit déjeuner et chambre compris. Gare Alban, 9 kilomètres. Voitures publiques et particulières à tous les trains. Chemin de fer départemental Albi à Alban.

BUSSANG (Mtes-Vosges).
ANÉMIÉS névrosés, débilités, fatigués, accourent dans ce site superbe, milieu de montagnes, grands hôtels, 670 mètres d'altitude. Forêts de sapins, parc de 15 hectares. Sources célèbres par leurs qualités digestives et leurs cures merveilleuses d'anémie, chlorose, neurasthénie, etc. Cures d'eau radio-active, d'air et de terrain.

BAGNERES-DE-LUCHON
Hôtel de Bordeaux et Pardeillan Beau Séjour réunis
Vaste jardin — Table soignée — Eclairage électrique.
Veuve SAFFORES Propriétaire

LUCHON
GRAND HOTEL DE LA PAIX
Adolphe CASTAING, propriétaire, 19, allées d'Etigny. Correspondant du Touring-Club de France et du Cyclist Touring-Club Anglais. Restaurant à la carte et à prix fixe; Cuisine et cave renommées; ouvert toute l'année, confort moderne; lumière électrique; jardin d'été; téléphone; chauffage central; omnibus de l'hôtel à tous les trains. Téléphone 66.

CAUTERETS *Maison Laborde-Managau*, rue de la Raillère, 19, et rue de l'Eglise, 8 ; très bien située près des Thermes et l'Eglise paroissiale. Jouissant d'une honorable et grande réputation. Téléphone 11. Omnibus à tous les trains. Belle maison à *Argelès-Gazost*, grands et petits appartements, pension de famille.

SAINT-SAUVEUR-LES-BAINS
(Hautes-Pyrénées)
GRAND HOTEL DE FRANCE, maison de famille de 1er ordre ; vue splendide sur les montagnes. Auto-garage avec fosse. Restaurant. Pension de 8 à 15 fr. Toutes les langues.

Maison POUEYMIDANET, près les Thermes. Situation unique. Belle terrasse ; vue pittoresque sur les montagnes et la vallée de Luz. Appartements à louer avec ou sans cuisine. Prix modérés. Recommandé.

CAUTERETS
Maison MAIGNAC, 3, rue de l'Eglise, au centre de Cauterets, près des Etablissements et de l'Eglise. Maison recommandée ; excellente tenue ; électricité à toutes les chambres. Prix modérés à partir de 6 francs.

Maison HITAU-LARRAMIAU, 4, avenue du Parc, près de l'Etablissement des Néo-Thermes, en face la gare, au centre du Parc. Maison spécialement recommandée pour les familles et MM. les ecclésiastiques. Confort moderne.
Se habla español

MAISON DES FAMILLES, direction MARQUERIE, confort moderne ; électricité ; depuis 7 fr. 50. Rue de César, rue d'Etigny, place des Thermes.

Maisons LATAPIE, pharmacien. Pension de familles, appartements avec cuisine. Excellentes situations. Confort moderne. Electricité
HOTEL DES AMBASSADEURS

Maison Ve AULIBET (propriétaire), 35, rue de la Raillère et 3, rue de la Raillère (maison Bérot). En face le Casino, près la gare de la Raillère. Spécialement recommandée. Cuisine très soignée ; table d'hôte ; salle à manger particulière ; salon, salle de lecture, lumière électrique. Prix très modérés.
Maisons meublées pour familles.

Hôtel ROMA, 5, rue Richelieu, Cauterets. Succursale Maison PIOLE, rue du Parc. Auto-garage ; électricité. Prix modérés.
Tenu par M. et Mme Jean Soutric.

Maison Ve CANDAU, 3, rue de Belfort, à proximité des principaux établissements ; au centre de la ville, en face la Poste, près la mairie ; confort moderne ; prix très modérés. Appartements et chambres à louer avec ou sans cuisine. — *Se habla español.*

MANUFACTURE de FERMETURES ONDULÉES
Persiennes Fer, Jalousies, Stores-Roulants
Installations Générales de Magasins
pour tous commerces, Banques, Cuivreries, Etalages, vitrines d'Art. Emplloirs pour tissus. — Atelier spécial de Nickelage, Bronzage et Vernis.— *E. REY*, constructeur breveté, *16, rue de l'Industrie* (près le boulevard Carnot, Toulouse). — Téléphone 4-81.

PARFUMERIE FLORALE - 36, Rue de Metz - TOULOUSE
CROZAT, OLIVIER & Cie
Maisons OLIVIER & CROZAT réunies
Parfumeries de grandes marques, Articles de Toilette. — Postiches en tous Genres

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ 63, rue de la Pomme, 63
—« TOULOUSE »—
CHOCOLAT DE ROYAT
GRAND CHOIX INÉDIT
BONBONS — CHOCOLAT — PATES ET FRUITS D'AUVERGNE
Salons de Dégustation pour FIVE O'CLOCK

LE CLAIRON
(17e année)
2, rue Bayard, Toulouse
Journal indispensable pour **achats, ventes et locations de maisons, propriétés, fonds de commerce.** Offres demandes d'emploi.
Envoyé gratuitement sur demande

MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION
Chambres — Salons — Salles à Manger
50 % de rabais
C. RUMEAU 4, Rue Labéda *TOULOUSE*

Ameublement, Literie, Tapis Sièges, Tentures
Ancient M. RUÉ et G. SEGONZAC
G. SEGONZAC
Successeur
6, place de la Trinité. — TOULOUSE

Spécialité de Lits fer, fer et cuivre, cuivre et avec panneaux bois. Sommiers métalliques, Literie, Couvertures en tous genres, Nattes de Chine et du Japon Linoléum, Salles à manger, Salons.
INSTALLATIONS SUR PLANS ET DEVIS
Exposition permanente de Mobilier
TELEPHONE 678.

CARROSSERIE GONTIÉ
12, Petite Rue Riquet, 12
Grand Asortiment de Voitures d'occasion
Réparations
Coupés Mylords et en tous genres

MAISON DE FAMILLE
Recommandée au clergé, étudiants et familles. Mmes Dardet et Peyret, rue du Languedoc, 1 *bis*, Toulouse. — Tramways électriques, ligne Gare Matabiau-Saint-Michel. Maison très aérée avec jardin.

HYGIÈNE et BEAUTÉ de la CHEVELURE
Lavage de Tête, 2 fr. Ondulation Marcel, 2 fr.
Postiches nouveaux élégants, pratiques, réparations, frisure. G. ARESSY, coiffeur-parfumeur, Grand-Hôtel, 33, rue de Metz, Toulouse.

Nerveux, Neurasthéniques Fiévreux, Anémiques
Vous serez vite soulagés en buvant du
MATE extra (Yerba) du Brésil
Moins cher, moins énervant, irritant que tous les **Thés** et les **Cafés** bon marché
En vente : Mon BRÉSILIENNE
TOULOUSE — 15, Rue des Arts — TOULOUSE
Demandez notice explicative contre 0 fr. 30
Dépôt régional des excellents **Cafés AMERICA**

Garage J.-M. SEILLÉ
Ancien contremaître des ateliers mécaniques de LAPORTE Fils et Cie
Une voiture Delahaye-Brouhot-Dion, Pilaire-Rochet Schneider. — Bonne occasion à vendre
Place Dupuy, r. Pont-Montaudran, 6, Toulouse

AULUS-LES-BAINS (Ariège)
FAMILY HOTEL CROUZAT
Etablissement de 1er ordre. Installation moderne. Appartements ou chambres avec petite cuisine particulière.
Belle terrasse. Exposition agréable. Prix modérés. Se habla español.

AX-LES-THERMES
Station thermale. Eaux sulfureuses réputées. Altitude 750 mètres. — Quatre Etablissements thermaux.
CASINO — THEATRE
Nouvelle Direction. — 3 heures de Toulouse

Molitg-les-Bains (Pyrénées-Orientales)
Spécialité : MALADIES DE LA PEAU, ECZÉMA, etc. — Station de Prades. Voitures à tous les trains (7 kilomètres). Eclairage électrique.
Grand Hôtel de l'Etablissement, PUYRAR, restaurateur. Cuisine 1er ordre. Prix modérés. — *Orchestre symphonique.*

Ganties-les-Bains
Source diurétique, sédative, indiquée dans les troubles de la nutrition; affections nerveuses, maladie de la peau, appareil génital, voies urinaires, arthritisme. **Hôtel des Thermes**, à partir de 5 fr. 50 par jour. Exportation d'eau.
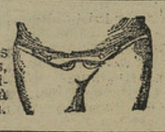
CONTENTION GARANTIE sans gêne et sans fatigue des **Hernies** REBELLES RÉPUTÉES INGUÉRABLES
Prix modérés. Conseils gratuits
LAJAUNIE, CAPÉRAN
BEC-S-TOULOUSE

LE SECRET de L'ÉNERGIE par les Gouttes du Quina BLOT SANTÉ FORCE BEAUTÉ
Prix du flacon : 4 fr.
Pharmacie BLOT, 38, boulevard de Strasbourg — **TOULOUSE**

SOURCE SAINT-REGIS
Autorisation de l'Etat, Approuvé par l'Académie de Médecine
BASSIN DE VALS
Eau Minérale naturelle
La plus légère et la plus agréable à boire
La bouteille, 0 fr. 25, chez tous les épiciers
Dépôt : J. PICOT, 20, rue Traversière-St-Aubin, Toulouse

GLACIÈRES
AVIS
Par suite de la grève des ouvriers menuisiers, la Maison Bourgarel suspend sa fabrication pour l'année 1912, avance sa période de prise de commandes pour l'été 1913.

COFFRES-FORTS

FICHET
La première marque du monde
Paris, 1900, Grand Prix
Turin, 1911, Hors Concours
Sécurité absolue contre le Vol et le Feu
TOULOUSE. — Square du Capitole. — TOULOUSE

LE Pepto-Cacao-Lajaunie
de fabrication essentiellement française, est un **CACAO-PHOSPHATÉ-PEPTONISÉ**, et non un remède, comme l'insinuent, pour toute critique, certains concurrents d'origine plus ou moins étrangère, qui n'ont ni notion médicale, ni connaissances en chimie alimentaire. C'est un aliment remarquable, car la **Peptonisation** le rend facile à digérer, assimilable et très reconstituant pour les enfants et les estomacs délicats. Il est vendu en boîtes de 1 fr. 25 et de 2 fr. 25, dans les Pharmacies et les Maisons de produits alimentaires.
Fabrique : 42 bis, rue de Cugnaux.

Difficulté
d'uriner guérie par les plantes. Méthode exempte de produits chimiques et toxiques.
Le Paquet pour un litre de tisane : **0 fr. 60**
TISANE LAMARTINE
J. MAZELIÉ — *Pharmacien* — **TOULOUSE — 63, rue Matabiau — TOULOUSE**

PIANOS et Instruments de Musique en tous genres
MAISON A. BARON
TOULOUSE. — 25, rue de Rémusat, 25. — TOULOUSE
VENTE, LOCATION, ECHANGES, ACHATS
Fournisseur des Principaux Etablissements d'Enseignement. — Atelier spécial de Réparation

Maison YARZ
Rue de la Trinité — TOULOUSE
Articles de cave et de jardins. — Bancs, fauteuils, chaises et parasols. — Articles de ménage, literie fer et cuivre. — Quincaillerie, serrurerie, fontes.

Voulez-vous acheter fonds de commerce épicerie, café, bar, mercerie, buvette pâtisserie. *Adressez-vous*
à l'Agence CANET
Fondée en 1875
J. SOULÉRY, direct.-prop., 27, Bd de Strasbourg, 27
La mieux informée, possédant les affaires les plus avantageuses sur la place de Toulouse.
SOLUTION RAPIDE

Ussat-les-Bains (Ariège)
Stérilité, Métrites, Chlorée, Névroses, Neurasthénie, Maladies nerveuses, Gastralgies, etc. Beau parc, Musique.

GRAND HOTEL SICRE **AX-LES-THERMES**
Recommandé par le T. C. F. Entièrement remis à neuf. 100 chambres dont 30 Touring-Club. Grand air, très belle vue, confort moderne. Cuisine renommée. Régime sur demande tables particulières. Beaux salons. Parc aux arbres séculaires. Pension, 8 à 12 fr. par jour. Réduction jusqu'au 10 juillet et après le 15 août. Garage pour 12 autos, 4 loges fermées, fosse, fournitures. Omnibus à tous les trains. Réponds à toute demande de renseignements. *Etablissement de bains « LE BREILH »* (eaux sulfureuses souveraines), propriété de l'hôtel et y attenant, ce qui donne beaucoup de facilités pour suivre le traitement. Cures miraculeuses.

CAMPAGNE-LES-BAINS
Propriété de la SOCIÉTÉ NATIONALE DES STATIONS THERMALES.
Troubles de la Digestion et de la Circulation
Installation nouvelle. Hôtel mis à neuf. Confort moderne. Téléphone. Cures à crédit et à forfait. S'adresser à la Société, 100, rue Richelieu, Paris.

SAISSAC (Aude)
Avis à MM. les Touristes et Voyageurs
Ouverture d'un *Grand Hôtel-Restaurant Meublé* de la Montagne Noire, avec garage, cuisine soignée confortable. — *Prix Modérés.*
- ESCUDIÉ, Propriétaire -

MIERS-SALMIERES (Lot)
Source sulfatée, sodique froide.
Eau Laxative, Diurétique
Eau de régime des constipés et des obèses ; cure de désintoxication; Saison thermale de mai à octobre.

CAPVERN-LES-BAINS (Htes-Pyrénées).
Hôtel du Parc
Appartements confortables et bien aérés. — Terrasse et Parc ombragés attenant aux promenades des Thermes. — Cuisine des plus soignées. — Cave de 1er ordre. — Téléphone 9. — Garage. — Electricité.
J. BEAUPERTUIS, propriétaire

TOULOUSE
Grand-Hôtel et Tivollier réunis
INSTALLATION MODERNE
Electricité **RESTAURANT** Ascenseur
CUISINE ET CAVES RENOMMÉES
PATÉS TIVOLLIER

Ne passez pas à TOULOUSE sans vous faire photographier chez
PROVOST
22, rue Alsace-Lorraine

HOTELS ET RESTAURANTS DE TOULOUSE

GRAND HOTEL CAPOUL
Tél. 1.51. Le plus central, le mieux situé, 150 chambres conf. mod. F. T. C., chauffage central, eau chaude et froide d. la chambr., ascens., auto-garage, bains, hydrothérapie, salle d'escr., pédicure-manicure, coiffure, interprète. — NOUGUÉ, propriétaire.

GRAND RESTAURANT LAFAYETTE
1re ORDRE
Prix Fixe — Service à la Carte — Repas sur commande

GRAND HOTEL DE L'EUROPE ET DU MIDI
Square Lafayette, rue Saint-Antoine-du-T, rue Montardy et rue Lapeyrouse. Situation unique, tout confort., auto-garage 12 voitures, chaff. centr. Téléph. 0-36. DENJEAN, propriétaire. Noce et banquet pour la campagne.

GRAND HOTEL DE LA POSTE
36-38, rue Alsace-Lorraine.
CARDON, propriétaire, 150 chambres de 2 fr. 50 à 8 francs. Bains. Ascenseurs électriques. Chauffage à la vapeur. Téléphone 0-78.

GRAND HOTEL DES BAINS ET ETABLISSEMENT DE BAINS
De tout 1er ordre, au centre de la ville. Hydrothérapie complète, jardin et parc. Chambres peintes au ripolin, chauffage central. De 2 fr. 50 à 6 francs. Garage. Téléphone 160

GRAND HOTEL MEUBLÉ DES ARCADES
Place du Capitole
Le mieux situé. Appartements luxueux. Chambres depuis 2 fr. 50. Confort moderne, électr., chauffage central, garage. BERP. propriétaire.

RESTAURANT DORÉ
Place Lafayette, Toulouse.
Service à la carte genre Duval. Déjeuners-Dîners, 2 fr. 75.

HOTEL DU BON PASTEUR
85, rue Pargaminière.
Recommandé au clergé et aux familles

HOTEL TERMINUS
(Ancien hôtel Chaubard), en face la Gare, Toulouse. F. GALILEE, propriétaire. Restaurant d'été. Riches salons particuliers. Grand confort. Ravitaillé tous les jours. Chauffage central. — Téléphone 163.

HOTEL MEUBLÉ DU PETIT LOUVRE
7, rue de la Poste, 8, rue Rivals, Toulouse
Chambres depuis 2 50 à 6 fr. Restaurant des Gourmets dans l'hôtel. Déjeuners et dîners, 2 fr. 50. Salon réservé.

HOTEL-RESTAURANT DU CAPITOLE
3, rue de Rémusat, près la place du Capitole.
Repas, 2 fr. Voyageurs, 6 fr. par jour.

HOTEL DU GRAND BALCON
Angle de la Place du Capitole
(Au point de départ des Tramways)
Prix Modérés. — Arrangements pour séjours
T. C. F.

CAFÉ-RESTAURANT MICHEL
3, boulevard de Strasbourg.
Déjeuners et dîners, 2 fr. 50. Service à la carte.

RESTAURANT BIBENT
Place du Capitole, 3. Déjeuners et dîners 2 fr. 50

HOTEL ET RESTAURANT DU DONJON
Square du Capitole
Déjeuners et dîners, 2 fr. Chambres dep. 2 fr. Electricité. Confort. Arrangement pour séjours.

PENSION DE FAMILLE
(Dames et Messieurs)
Semaine, mois, année, chauffage central. Electricité. Bains. Maximum de confort pour minimum de prix.

INSTITUT MEDICO-CHIRURGICAL
Ouvert à tous les médecins et chirurgiens, rue Pharaon, 18, Téléphone 1043. *Ambulance automobile.*

TEINTURERIE A. CAUSSE
TOULOUSE
PRIME EXCEPTIONNELLE : Nettoyage du complet d'Homme, Coup de fer tailleur, livré, prêt à mettre, 4 fr., dans toutes ses succursales de Toulouse et de la région.
BLANCHISSAGE ANTISEPTIQUE DES COUVERTURES DE LAINE ET DE COTON
Dépoussiérage *mécanique* **et désinfection des tapis.